

**RESULTAT DU VOTE**  
Nombre de votants : 25  
Voix favorables : 25  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 12/02/2019

**DELIBERATION**  
n° CA 2019 - 04

**Relative à la demande de financement par le Conseil Régional Occitanie  
Dans le cadre du dispositif ForPro Sup 2019/2020  
A destination des demandeurs d'emploi**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article unique**

La demande de financement par le Conseil Régional Occitanie 2019-2020 dans le cadre du dispositif ForPro Sup concernant la Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole, annexée à la présente délibération, est adoptée.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA



Conseil d'Administration - Séance du 12/02/2019  
Délibération n° CA 2019 - 04  
Annexe 1

Saisissez du texte ici

## **Direction de l'Emploi et de la Formation Service Qualifications Professionnelles**

### **Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur ForProSup**

## **DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT**

### **2019**

**Document et annexes à renvoyer dûment complétés :**

- **à l'adresse suivante :**

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Hôtel de Région – 22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE CEDEX 9

- **par mail** à [martine.arnal@laregion.fr](mailto:martine.arnal@laregion.fr) et [sylvie.noris@laregion.fr](mailto:sylvie.noris@laregion.fr)

**Renseignements** Tél : 04.67.22.80.62  
Martine.arnal@laregion.fr

[www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

[www.meformerenregion.fr](http://www.meformerenregion.fr)

**Attention :** De manière générale, la demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel un dossier est déposé.

Demandeur :

Numéro du dossier :

Reçu le :

Dossier incomplet

Dossier complet

Dossier complet le :

Accusé de réception du dossier adressé le :

## PIECES A JOINDRE PAR LE DEMANDEUR

Le demandeur peut fournir tout autre document jugé utile pour présenter le projet et témoigner de son intérêt régional et de ses impacts (note d'analyse...).

PIECES A JOINDRE POUR TOUS LES DEMANDEURS
<input type="checkbox"/> Fiche d'identification du demandeur (Partie I)
<input type="checkbox"/> Descriptif de l'opération (Partie II)
<input type="checkbox"/> Tableau récapitulatif des actions proposées (Annexe 4)
<input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur (Partie III). <i>NB : cette attestation sur l'honneur peut valoir lettre de demande de financement.</i>
<input type="checkbox"/> Bilan pédagogique et financier de l'année précédant la demande de financement (bilan DIRECCTE)
<input type="checkbox"/> Pour une demande de subvention de fonctionnement spécifique : Annexe 3 signée* ( <i>budget prévisionnel de l'opération</i> )
<input type="checkbox"/> Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
<input type="checkbox"/> Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
LES ORGANISMES PUBLICS doivent également joindre :
<input type="checkbox"/> Liste des membres de l'assemblée délibérante, du Conseil d'Administration ou du bureau en vigueur
<input type="checkbox"/> Acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement ( <i>délibération, acte du conseil d'administration...</i> ). <b>Ce document ne pourra être communiqué qu'à compter du Fin février 2019, date du prochain conseil d'administration.</b>
<input type="checkbox"/> Pour les établissements publics : une copie des statuts en vigueur datés et signés **
LES ORGANISMES PRIVÉS doivent également joindre :
<input type="checkbox"/> Copie des statuts en vigueur datés et signés **
<input type="checkbox"/> Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau en vigueur
<input type="checkbox"/> Annexe 1 signée* ( <i>budget prévisionnel de la structure</i> )
<input type="checkbox"/> Rapport d'activité du dernier exercice clôturé ( <i>N-1, N-2 le cas échéant</i> )
<input type="checkbox"/> Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé ( <i>N-1, N-2 le cas échéant ; certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes</i> )
<input type="checkbox"/> Pour les entreprises : Extrait Kbis et Fiche entreprise
<input type="checkbox"/> Pour les associations : Liste des insertions au Journal Officiel (ou récépissé de la préfecture) et fiche association

\* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

\*\* Uniquement pour une première demande.

## PARTIE I- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

**Personne morale** (*organisme public ou privé*)

	Coordonnées ( <i>siège social pour les pers. Morales</i> )	Adresse de correspondance <i>si différente</i>
Adresse	2, rue du Doyen Gabriel Marty	
Code postal	31042	
Commune/pays	Toulouse cedex 9 / France	

	Contact ( <i>représentant légal pour les pers.morales</i> )	Référent technique ou responsable du projet ( <i>si différent du contact</i> )
Civilité	<input checked="" type="checkbox"/> Madame - <input type="checkbox"/> Monsieur	<input checked="" type="checkbox"/> Madame - <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom prénom :	MASCALA Corinne	Cluzeaud Delvit Catherine
Fonction :	Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole	Directrice du service FCV2A et Cardoso Sylvie : référent technique
Tél :	05 61 63 38 14	05 61 12 88 94
Mail :	<a href="mailto:Cabinet.President@ut-capitole.fr">Cabinet.President@ut-capitole.fr</a>	<a href="mailto:Sylvie.cardoso@ut-capitole.fr">Sylvie.cardoso@ut-capitole.fr</a>

### Personne morale

Organisme public  Organisme privé

Nature/ statut juridique : **Etablissement public/ EPSCP (Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel) – Enseignement supérieur-**

*① Exemple : collectivité territoriale, GIP, société anonyme, établissement public, association...*

- **Nom de la structure** : **Université Toulouse 1 Capitole**
- **–Sigle de la structure** : **UT1 Capitole**
- **–Raison sociale** (le cas échéant) : **Université Toulouse 1 Capitole**

Les universités participent au service public de l'enseignement supérieur, dont les six missions sont ainsi définies par la loi:

1. la formation initiale et continue tout au long de la vie,
2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société,
3. l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
4. la diffusion de la culture humaniste en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
5. la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
6. la coopération internationale.

L'objectif est la transmission du savoir (enseignement supérieur) par sa conservation, sa valorisation et sa production (recherche) dans plusieurs domaines.

L'université Toulouse I Capitole offre plusieurs formations reconnues dans les domaines dits *Droit-Economie-Gestion* mais aussi *informatique de gestion et communication* avec une diversité de validation : licences, masters, doctorats, capacité, diplômes d'université (DU), licences professionnelles, certifications et préparations, DUT et doubles diplômes.

Numéro SIRET : 193 113 826 00013

code NAF (APE) : 8542Z

@ En cas de besoin, les SIRET et code NAF (APE) sont à demander à la direction régionale de l'INSEE.

Régime TVA :  Assujetti  Non assujetti  Partiellement assujetti au taux de \_\_\_\_\_ %

Date de création : 1973

Date de début de l'exercice comptable :  1<sup>er</sup> janvier  Autre :

Effectifs salariés : 1223 salariés représentant 1158.5 ETP

Structure :  nationale  départementale  régionale  locale  Autre :

Commissaire aux comptes :  oui  non

Union, fédération, réseau auquel est affiliée la structure : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), Rectorat de l'Académie...

## Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n) : 2018/2019

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2018/2019)	389 800 euros	Avance versée 116 940 euros (programme en cours de réalisation)	Non concerné

Année n-1 : 2017/2018

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Occitanie dans le cadre du PRFP (2017/2018)	389 800 euros	155 920 euros <b>Demande de solde en cours</b>	Non concerné

Année n-2 : 2016/2017

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) Ex : de minimis
Région Midi-Pyrénées (2016/2017)	431 370 euros	431 370 euros	Non concerné

## **FICHE ASSOCIATION -NON CONCERNE-**

(A compléter uniquement pour les associations)

Numéro RNA :

@ Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des démarches d'enregistrement de création ou modification en préfecture.

Date de publication au Journal Officiel : |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|\_|

Agrément administratif :  oui  non

*Si oui : précisez le ou les types d'agréments et dates d'obtentions*

Label :  oui  non

*Si oui : précisez le ou les types de labels et dates d'obtentions*

Association d'utilité publique :  oui  non

Nombre d'adhérents :                      dont                      hommes                      femmes

Nombre de bénévoles :                      Nombre de volontaires :

@ *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.  
Volontaire : personne engagée dans une mission d'intérêt général par un contrat spécifique.*

Cadres dirigeants :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

Pour les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	Rémunération	Avantage en nature
Dirigeant 1 :		
Dirigeant 2 :		
Dirigeant 3 :		

**Autres informations pertinentes relatives à l'association :**

**- Budget prévisionnel de la structure pour les subventions de fonctionnement uniquement (organismes privés uniquement)**

## **FICHE ENTREPRISE -NON CONCERNE-**

(A compléter uniquement pour les Entreprises)

Enregistrement au :  registre du commerce  répertoire des métiers

Evolution de l'effectif les 3 dernières années : .....

Montant du chiffre d'affaires et du bilan sur les trois dernières années :

	Bilan	Chiffre d'affaires
N-1 :	€	€
N-2 :	€	€
N-3 :	€	€

Capital : .....

PME ou appartenance éventuelle à un groupe (préciser le taux de participation, l'effectif et le CA du groupe) :

Répartition du capital (taux de participation et actionnaires – si sociétés actionnaires, rajouter l'effectif et le CA)

**Autres informations pertinentes relatives à l'entreprise :**

### **Annexe à compléter :**

- **Budget prévisionnel de la structure** pour les subventions de fonctionnement uniquement (organismes privés uniquement) selon le modèle annexé

## **PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPERATION**

### **1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION**

Type de subvention sollicitée :

- Fonctionnement opération spécifique
- Nouveau projet
- Renouvellement d'un projet : Subvention régionale obtenue en 2018/2019

### **2- OBJET**

Intitulé de l'opération: **Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2019/2020- Dispositif ForPro Sup - Enseignement supérieur (ex PRFP- ES) -**

Localisation : Le programme d'action est basé sur le territoire Occitanie partie ouest (site Midi-Pyrénées) : une majorité des actions se déroulent sur Toulouse et ses alentours. L'IUT de Rodez est également représenté.

*① Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération*

### **3- DESCRIPTION DE L'OPERATION**

#### **3.1- Rapport d'opportunité**

- Description détaillée :

*① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets*

Depuis 1990, l'Université Toulouse 1 Capitole est partie prenante du dispositif PRFP devenu aujourd'hui ForPro Sup et accueille, avec l'aide du Conseil Régional, des demandeurs d'emploi sur son offre de formation professionnelle diplômante. Cette dernière couvre l'ensemble des champs du domaine droit, économie, gestion, du niveau IV (capacité en droit) au niveau I (masters professionnels). La volonté de la structure est non seulement de remplir sa mission de service public mais encore de jouer un rôle accru dans l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Au fil du temps, le périmètre des formations aux diplômes nationaux accessibles via ce dispositif s'est élargi et enrichi dans le souci de répondre à la fois à la demande des personnes en recherche d'emploi et à celles des entreprises.

Les formations présentées ici prennent en compte les besoins économiques de la région, ce que démontre le taux d'insertion des demandeurs d'emploi bénéficiaires du programme. Celui-ci fait l'objet d'un suivi précis depuis le début du programme avec des temporalités différentes (6 mois, 18 mois ...) ; par ailleurs ces études sont relayées par celle de l'OFIP qui englobent quant à elles l'ensemble des diplômés de l'Université. Pour exemple, les résultats d'insertion à 6 mois concernant le programme dit qualifiant (DUT, licences et Masters) 2016/2017 montrent une insertion professionnelle de 83%.

Ceci démontre combien en permettant le développement de compétences spécifiques, ces formations participent à la sécurisation de trajectoires professionnelles. Elles sont pour nombre de demandeurs d'emploi la meilleure solution pour sécuriser un parcours-métier et/ou stabiliser une activité. Dans ce contexte, on a pu observer lors de l'exécution des programmes précédents, l'impact de la prise en charge financière des bénéficiaires du dispositif ForPro Sup dans la réalisation de leur repositionnement : elle s'est souvent avérée essentielle, ce, tout particulièrement dans le cas de rémunération ASP.

C'est ainsi qu'au regard de l'expérience passée et de ce constat, l'Université Toulouse Capitole maintient sa volonté d'ouvrir des diplômes nationaux à parcours professionnel aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de ce programme sous réserve que ceux-ci se plient aux conditions de candidatures et d'inscription liées à chaque diplôme postulé. Chaque dossier de candidature de ces adultes en reprise d'études positionnés sur ce dispositif fait l'objet d'un examen particulier : sans cette volonté politique et ce suivi pédagogique, leurs profils le plus souvent atypiques, dans la majorité des cas, ne leur permettrait pas d'accéder à ces formations sélectives, connues et reconnues, qui présentent un excellent taux d'insertion tous publics confondus.

Cette offre évolue et s'enrichit au fil du temps, en lien avec l'offre de formation de l'université et avec les demandes de création issues du terrain, toujours dans un souci de prospective sur les métiers de demain, et du lien fort existant entre recherche et formation, dimension particulièrement portée par les masters professionnels et les Diplômes d'Université. Les licences professionnelles et les licences ont davantage pour objectif d'asseoir, de consolider des compétences-métiers jusque-là fragiles. En amont, il faut noter la place particulière qu'occupe la capacité en droit. Formation emblématique de la promotion sociale elle accueille des stagiaires titulaires au mieux d'un niveau V, désireux à la fois de consolider leur parcours professionnel et de reprendre un parcours d'études leur permettant d'accéder s'ils le souhaitent à l'enseignement supérieur. Depuis plusieurs années nous nous sommes efforcés de proposer un programme susceptible de mêler demandeurs d'emploi et actifs occupés. D'où, une offre en ligne agrémentée de regroupements. L'objectif est désormais de proposer une offre de formation polymorphe permettant aux bénéficiaires du dispositif d'adapter le temps de formation à leurs contraintes. Nous avons en conséquence réuni un groupe de travail afin de structurer une capacité en droit qui puisse se dérouler à la fois sur les 2 années réglementaires régies par l'arrêté de 1956, mais aussi être resserrée sur 2 semestres de formation, cette dernière proposition n'étant accessible qu'aux actifs inoccupés. Ce travail est mené à horizon 2020/2021. Ce groupe de travail est relayé par un autre existant au niveau régional et portant sur les formations d'accès à l'université, capacité en droit et DAEU.

En conclusion, d'un point de vue pédagogique, les enseignants apprécient généralement la présence du public en reprise d'études au sein de leur groupe de formation. Le mélange des générations, des origines et des vécus est fructueux : il apporte aux étudiants une vision concrète du monde du travail, tout en créant une émulation bénéfique à des personnes en reprise d'études que le quotidien a éloignées de fait des concepts et de la théorie. La dynamique d'échanges issue de ces rencontres est d'une grande qualité.

Le taux de réussite aux examens est une manifestation de l'implication de tous les bénéficiaires du dispositif et des équipes, pédagogique et administrative, qui les encadrent.

Quelques chiffres de réussite sont significatifs pour 2017/2018: 90% pour le programme qualifiant, 79% en promotion sociale et 100% pour l'obtention de la capacité en droit à l'issue de la seconde année. A l'issue de la première année de capacité en droit, le taux de réussite est de 87% et le taux d'abandon inférieur à 30%.

Quant au taux de déperdition inscrits/présents à l'examen, il est inférieur à 3% pour le programme de promotion sociale hors capacité en droit (26% de déperdition pour la première année de CAPA) et égal à zéro pour le programme dit qualifiant (Licences/Masters); c'est là aussi une constante et les raisons sont la plupart du temps d'ordre personnelles (maladie ou reprise d'activité).

Chaque bilan annuel confirme la qualité et le rôle social et de ce partenariat. Il nous a permis de faire évoluer notre carte de de formation, de travailler sur l'accompagnement, le positionnement et l'individualisation des parcours. Nous souhaitons, avec l'aide de la région Occitanie, poursuivre en ce sens.

- **Pertinence socio-économique de chaque filière proposée** (selon le répertoire joint) :

Les **secteurs d'activité** de formations de l'Université Toulouse 1 Capitole se développent dans le domaine « droit, économie gestion », qui englobe entre autres l'information-communication, l'informatique de gestion, les mathématiques et statistiques appliquées à l'entreprise... C'est un domaine large, transverse, et les formations qui le composent permettent à leurs titulaires d'exercer des fonctions support au sein des entreprises régionales comme nationales, des structures publiques, comme d'exercer une activité libérale.

L'enquête PRFP à 6 mois, promotion 2016/2017, montre que 83% de demandeurs d'emploi inscrits en DUT, Licences professionnelles/Licences et Masters sont en activité avec une adéquation emploi/formation élevé ou partielle à 91%. (Taux de réponse à l'enquête à 6 mois : 88%)

Ces chiffres démontrent combien la formation a un impact positif sur le devenir professionnel de ces stagiaires.

La nomenclature des secteurs professionnels, nous permet d'identifier 5 secteurs émergents qui se côtoient, voire se recoupent. Ils ne représentent pas la globalité de l'offre de formation UT1 mais donnent une idée assez fidèle de l'offre PRFP/ dispositif ForPro Sup.

**Le secteur du droit et de la justice** : ce dernier conduit à des emplois nombreux et variés assistant juridique, juriste d'entreprise, et sous réserve de réussite aux concours ; avocat, notaire, magistrat... Les débouchés proposés permettent aux stagiaires de s'insérer dans des emplois d'entreprises privées ou du service public.

L'évolution professionnelle proposée via nos formations ouvre accès à un large panel de métiers à partir de bac+2 (DUT carrières juridiques) jusqu'au bac+5.

La particularité de ce secteur réside dans la recherche d'une double compétence (par exemple droit et management ou droit et économie...). Bien que le marché de l'emploi soit toujours compétitif, de beaux parcours parmi le public en reprise d'études sont constatés. D'après les chiffres d'insertion UT1 (enquête OFIP promotion 2015 en 2017), 92% des diplômés de masters, 30 mois après la sortie de formation, sont en emploi.

**Les métiers de la banque et l'assurance** sont en pleine mutation et les besoins de profils qualifiés sont toujours nécessaires. Ils prouvent leur dynamisme en se positionnant parmi les premiers employeurs privés. Les formations de bac+2 à bac+5 avec une spécialisation en banque, en finance ou en assurance sont en réelle adéquation avec les profils recherchés dans ces secteurs. Les recruteurs demandent des profils de plus en plus pointus et à bac+5. Les actuaires, les spécialistes en mathématiques financières, en big-data et les doubles profils école d'ingénieurs-finance sont particulièrement recherchés. Les DUT conduisent également à ces secteurs : commerce, gestion, droit, informatique avec des compétences acquises qui permettent aux stagiaires d'être rapidement opérationnels sur le marché du travail ...

**Le secteur audit-gestion et ressources humaines** : Les RH sont une fonction incontournable des entreprises et les métiers de la gestion ne connaissent pas la crise. Les métiers de ce secteur sont en constante évolution ; ils nécessitent une actualisation des connaissances. Les entreprises ne peuvent se passer de ces professionnels. À bac +2/3 et surtout à bac +5, ils connaissent de belles perspectives d'évolution de carrière. Selon les chiffres OFIP, 30 mois après l'obtention des diplômes de ce secteur, 93% des diplômés de masters sont en emploi (enquête OFIP promotion 2015 en 2017).

Concernant l'enquête PRFP à 6 mois (promotion 2016/2017), pour la licence AES/RH accessible uniquement en formation continue, on note, 82% de personnes en emploi avec une adéquation emploi/formation de 75%.

**Le Secteur informatique, internet** : Présent dans tous les secteurs et porté par les innovations technologiques, le secteur informatique génère de nombreux débouchés. De bac + 2 à bac + 5, les informaticiens sont recherchés. Le dynamisme de ce secteur se confirme par de fortes progressions d'embauches. Le Syntec numérique prévoit 36.000 créations nettes d'emploi, dont 70 % des postes à pourvoir sont de niveau cadre.

Les chiffres disponibles via l'enquête OFIP (promotion 2015 en 2017) du ministère montrent que 30 mois après la formation, 99% des diplômés de masters sont en emploi, 100% occupent un emploi à durée indéterminée.

**Le secteur information et communication** : Les métiers de la communication subissant l'essor des technologies de l'information (réseaux sociaux, big data...) ont dû se renouveler et évoluer.

On peut distinguer deux types de profils recherchés sur le marché du travail. Les DUT et L3 permettent de répondre aux besoins de polyvalence exprimés tant par les grandes entités que les PME. Ces profils qualifiés sont capables d'établir des diagnostics et de travailler en étroite collaboration avec les équipes terrains. Les niveaux masters ouvrent l'accès à des postes de direction où face à l'important attrait suscité par ces métiers une spécialisation accrue est demandée. Bien que la concurrence soit importante sur le marché du travail pour ce secteur, on note une bonne insertion professionnelle des personnes formées en

Master 2 d'Administration et Communication avec un taux de 79% de personnes en emploi (enquête OFIP promotion 2015 en 2017).

- **Modalités mis en œuvre pour assurer la réussite et l'insertion du stagiaire (accompagnement individualisé pédagogique, administratif, services divers ...)** :

La reprise d'études nécessite une implication totale des stagiaires sortis du système de formation initiale depuis longtemps pour certains. Le positionnement du candidat est primordial et les rencontres avec les stagiaires potentiels facilitent le cas échéant l'orientation ou la réorientation vers un partenaire ou autre...en fonction du projet professionnel qui se dégage. Chaque candidat présente un parcours unique, la reprise d'études pour un adulte nécessite un suivi particulier voire du sur mesure.

Les équipes impliquées dans ce dispositif sont particulièrement sensibles à la réussite de ce public et des rendez-vous individualisés - soit avec les enseignants-chercheurs en charge de diplôme, soit avec les différents correspondants du service de formation continue de l'établissement - rythment la formation. Le service formation continue est au cœur de ces rencontres lorsqu'elles sont sollicitées par le stagiaire. Ce suivi individuel est possible car les promotions concernées par le dispositif ForPro Sup hormis la capacité en droit ne dépassent pas 25 à 35 stagiaires selon les diplômes visés.

Il existe toujours un lien entre suivi pédagogique et suivi administratif. Les stagiaires sont en contact direct avec les assistants de formation du service et le référent ForPro Sup au minimum une fois par mois ce qui facilite leur accompagnement et leur suivi et au-delà, permet d'effectuer des ajustements tout au long de la formation.

Après la formation, c'est l'enquête d'insertion réalisée à 6 mois qui prend le relais.

- **Résultats attendus (en terme de validation aux diplômes, d'insertion professionnelle ...)** :

Les résultats attendus pour l'ensemble du programme sont la réussite au diplôme de 90 à 100% et un taux moyen (hors capacité en droit) d'insertion professionnelle à 6 mois suivant la diplomation a minima de 60% avec une adéquation emploi/formation élevée.

- **Modalités du suivi post formation (fréquence, service concerné ...)** :

Il existe 2 types de suivi post formation:

- Une enquête de satisfaction systématique sur le déroulement de la formation réalisé à la fin du cursus.

- Et le suivi de l'insertion des stagiaires du dispositif. Il s'effectue à plusieurs niveaux :

Au niveau du service de formation continue : enquête d'insertion à 6 mois, conformément à la convention cadre.

Modalité : un questionnaire d'insertion professionnelle est diffusé par mail à l'ensemble des bénéficiaires du dispositif. Les résultats de cette enquête mise en place par le FCV2A fait l'objet d'une analyse qui est remise à la Région à sa demande, venant ici appuyer la demande de subvention de l'année suivante. La relance téléphonique systématique permet un taux de réponse à ces enquêtes de plus 80 % sur les 3 dernières années.

Au niveau de l'établissement :

l'OFIP (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) réalise des enquêtes d'insertion à 30 mois sur le devenir professionnel des diplômés toutes catégories confondues.

Enfin, depuis 2016, l'université a mis en place ALUMNI, réseau social géré par le SUIO-IP, qui permet de garder le contact avec les diplômés des promotions précédentes. Il assure leur mise en relation avec les entreprises qui peuvent utiliser ce réseau comme un moyen de recrutement par la publication d'offres d'emploi.

### 3.2- Présentation générale de l'opération

#### **LES ACTIONS**

Les actions de formation par niveau de formation

<b>Niveau de formation</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>	<b>IV</b>	<b>Total</b>
Nombre d'actions de formation proposées	39	18	6	1	64
<i>Dont Diplômes Universitaires</i>	1	5	1	0	7
<i>Dont nouvelles actions</i>	0	1	0	0	1
Nombre d'actions de formation non reconduites	0	0	0	0	0

#### **L'EFFECTIF STAGIAIRES**

Effectif prévisionnel par niveau de formation

<b>Niveau de formation</b>	<b>I</b>	<b>II</b>	<b>III</b>	<b>IV</b>	<b>Effectif total</b>
<b>Effectif prévisionnel total sur l'opération (Région + FSE)</b>	<b>38</b>	<b>27</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>100</b>
Capacité totale annuelle d'accueil tout public <b>Chiffre 2018</b> (demandeur d'emploi, salarié, étudiant) des actions présentées dans ce programme	1102	474	259	50	1885

#### **LE COUT RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE**: détaillez, expliquez

Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur sont fixés annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les diplômes nationaux. Ces derniers seront connus en juillet 2019.

Pour UT1, tous les bénéficiaires du dispositif payent les droits d'inscription hormis la capacité en droit depuis 2018/2019 sur décision du conseil d'administration. Les décisions concernant les droits d'inscription universitaires pour la rentrée 2019/2020 ne seront actées qu'à la fin du premier semestre 2019.

Niveau IV :

Depuis 2018/2019, les droits d'inscription pour la capacité en droit sont pris en charge à hauteur de 50% par la région :

Base de travail : un coût des droits d'inscription universitaire pris en charge par la Région à hauteur de 50% pour les niveaux IV. Le montant exact de ces droits n'étant connu qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019 par publication au JO, un montant forfaitaire de 90 euros a été intégré dans la demande de subvention liée à la convention.

Niveau I-II-III :

- Pour les niveaux DUT, Licences, Licences professionnelles les droits d'inscription s'élèvent à 170 euros pour la rentrée 2018/2019
- Pour les Masters, le coût des droits d'inscription à la charge du stagiaire est de 243 euros

Niveau DU :

Pour 2018/2019, les diplômes d'université ont des droits d'inscription équivalents à ceux de licence soit 170 euros. En effet, les droits fixés par le conseil d'administration pour les DU se calent peu ou prou sur les droits d'inscription du niveau Licence.

Autre : Non concerné

### **LES NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION**

Liste des nouvelles actions présentées :

N° d'action, intitulé, diplôme, niveau de sortie, présentation argumentée (CF Fiche action jointe au dossier)

N° de l'action	Intitulé	Diplôme	Niveau de sortie
22	LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION ET MANAGEMENT D'UNE UNITE COMMERCIALE, PRODUITS ALIMENTAIRES	LP	II

### **DAEU/ CAPACITE EN DROIT : quelles sont les évolutions proposées (suite au groupe de travail ...) en terme de :**

- **durée** : à terme –horizon 2020/2021- possibilité de suivre la capacité en droit sur 1 an pour les demandeurs d'emploi catégories 1,2, 3 et de la suivre sur 2 ans pour les demandeurs d'emploi et les salariés précaires (catégories 5,6,7et 8).

A la rentrée 2019/2020, la capacité en droit va ouvrir à UT1 (sans partenariat) pour permettre le suivi de la première année uniquement (*en attendant la mise en place du projet définitif de la mise en place des deux ans de formation sur une seule année soit 2020/2021*) sur la base de 220 heures de formation selon les modalités pédagogiques décrites ci-dessous.

- **positionnement** : La question du positionnement est toujours en cours d'étude. Pour l'instant une fiche de pré-positionnement est mise en place et permet de vérifier la faisabilité du projet. Le groupe de travail va se pencher sur les pistes d'amélioration.

- **accompagnement** : La question de l'accompagnement demeure primordiale pour le public inscrit en capacité en droit. L'équipe pédagogique étudie la pertinence d'outils numériques adaptés afin de proposer un accompagnement efficient.

- **modalités pédagogiques : format mixtes** : cours en ligne et regroupements présentiels avec pédagogie inversée + accompagnement renforcé (travail en cours)

- **résultats attendus** : (**validation totale, validation partielle, abandons...**) : favoriser l'intégration en licence droit.

### **LES ACTIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ DU FSE**

N° d'action, intitulé, diplôme, niveau de sortie, effectif prévisionnel FSE

AUCUNE

### **PUBLIC DEMANDEURS D'EMPLOI: INFORMATION - ACCUEIL**

- Précisez le public concerné :

Le public concerné par l'ensemble du programme est le public demandeur d'emploi inscrit à pôle emploi.

• **Quelles sont les structures du réseau AIO que vous identifiez pour l'orientation des candidats ?**

Les structures du réseau AIO sont les suivantes :

- En externe :

1. Pôle emploi
2. APEC (avec le conseil en évolution professionnelle)
3. Maison de la région
4. Cité de l'orientation
5. CIBC
6. Mission Locale,
7. Cap emploi
8. CIDFF
9. Les réseaux consulaires
10. Les acteurs du conseil en évolution professionnelle

- En interne : le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : SUIO-IP

Tout le travail d'accueil information et d'orientation se fait avec l'appui du CARIF-OREF qui diffuse l'ensemble de l'offre financée par la Région et les coordonnées des gestionnaires du service de formation continue.

La remontée de nos formations conventionnées via Kairos grâce au Carif permet aussi une diffusion large au sein du prescripteur pôle emploi.

• **Indiquez les modalités de travail avec ces structures et de diffusion de l'information :**

Avec l'appui du Conseil Régional, nous participons à l'organisation des actions de communication au sein des maisons de la région. Nous y présentons notre offre inscrite au dispositif FORPRO SUP ainsi que les modalités de candidature et de demande de subvention pour les bénéficiaires. Nous y détaillons également le circuit à suivre pour postuler la formation au sein de l'université et y rencontrer le bon interlocuteur : le service de formation continue.

En amont, un envoi mail est réalisé par la chargée de communication du FCV2A de l'offre ForPro Sup pour UT1 Capitole à destination des référents formation et conseillers pôle emploi, des animateurs des centres ressources des maisons de la région, des conseillers missions locales, des conseillers bilan des CIBC afin qu'ils puissent avoir accès à l'information et orienter ainsi au mieux leur public directement auprès de notre service.

Tout au long de l'année, nous participons à différentes manifestations consacrées à la formation et à l'emploi dans lesquels nous retrouvons les membres du réseau AIO (salons TAF, Carrefour de la Formation Continue...).

A venir : Il est prévu de rencontrer les prescripteurs via le Conseil Régional.

L'offre de formation est également accessible par les structures du réseau sur le site du CARIF OREF.

Enfin, un accueil téléphonique dédié est assuré par la chargée de communication qui renseigne le public sur l'offre de formation de l'Université et qui précise les modalités de candidature et de financement spécifiques au dispositif. Le relais est ensuite pris par l'équipe des gestionnaires de formation.

L'ensemble de ces différentes actions (réunion d'informations, salons, accueil téléphoniques) nous permet de suivre les candidats potentiels pouvant relever du dispositif ForPro Sup et de les accompagner au mieux jusqu'au dépôt de la candidature.

- **Comment prévoyez-vous d'informer et d'accueillir les candidats orientés ?**

L'information et l'accueil se déroulent en 3 temps :

Le premier stade d'information est celui d'une information globale sur le site de l'université (détail de l'offre de formation, contenu, équipes pédagogique et administrative, conditions de candidature, réglementation des examens...). Cette information est à la disposition des AIO comme des candidats potentiels.

Le deuxième stade de l'information des candidats est individualisé. Deux périodes d'échange sont à retenir en amont de la formation :

- lors de la période de dépôt de candidatures
- au moment des inscriptions administratives.

Une mise en relation avec les responsables pédagogiques est tout à fait possible voire nécessaire dans certains cas. Aussi, acteur de son projet, le candidat déclenche la prise de contact avec l'appui du service formation continue. Cette prise de contact nous permet de repérer la candidature en amont, de l'appuyer et d'en faire le suivi jusqu'à la décision de la commission de sélection.

Le troisième suit l'admission effective du candidat : le relais est alors pris par le service de formation continue de l'Université Toulouse 1 Capitole (FCV2A) qui monte le dossier de demande de financement Région. S'ensuit l'inscription administrative par le service avec la remise du dossier spécifique de rentrée qui indique les obligations et les devoirs du stagiaire (présence en cours, absences justifiées, participation à la réunion de présentation du dispositif avec la présence de la chargée de mission de la région, demande de convention de stage, l'accès aux ressources numériques et bibliothèques...). Un accusé de réception de tous ces documents vient abonder le dossier administratif du stagiaire.

### **1. Précisez les modalités de recrutement du public :**

La plupart de nos formations sont à effectif restreint et à accès sélectif ce qui suppose des prérequis de diplôme et/ou éventuellement d'expérience professionnelle.

Le public en reprise d'études bénéficie d'un dispositif permettant l'accès direct à une formation de l'enseignement supérieur sans justifier des prérequis académiques. Le parcours professionnel et individuel du candidat est pris en compte dans sa globalité : c'est le dispositif VAPP 85 (validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels). Cette procédure fait partie intégrante du dossier de recrutement.

La majeure partie des formations présentes dans ce dispositif concerne les formations qualifiantes qui mêlent public formation continue et étudiants. Le recrutement pour ces formations (DUT, Licences professionnelles et Masters) est réalisé via un logiciel de candidature (e-candidatures), mis en place par l'établissement et qui recueille l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du dossier. Une pièce spécifique permet au candidat de formation continue de mentionner son expérience, son projet professionnel et son statut. Ce logiciel est accessible sur le site d'UT1 Capitole dès le mois de mai et ce jusque début juin. Les dates de candidature peuvent être différentes selon les sites (Rodez, Montauban...) ou la filière (informatique, gestion...).

Certaines candidatures (Diplômes d'Université, certificat de capacité en droit, licence AES RH, Master 2...) sont gérées directement par le service de formation continue via un dossier de candidature accessible en ligne à partir de la fiche diplôme ou en contactant directement les gestionnaires de formation. Le calendrier est alors fixé avec les équipes pédagogiques. En moyenne, 2 commissions de sélection, juin et septembre, sont organisées. Il est toutefois à noter que l'établissement est en cours de généralisation du dispositif e-candidatures.

Les candidatures tardives de demandeurs d'emploi sont, dans la mesure du possible et dans la limite des places disponibles au sein de la formation visée, examinées au cas par cas (dès lors que le projet ou

l'expérience professionnelle est pertinente et validée par les responsables de formation), à condition que la formation n'ait pas démarré.

Pour la rentrée 2018/2019, par exemple, trois candidatures tardives de demandeurs d'emploi ont trouvé un positionnement favorable au sein des formations inscrites au programme ; deux candidats ont même été reçus en entretien afin de confirmer leurs projets de formation et vérifier l'adéquation projet/formation (Licence juriste d'entreprise, Licence Professionnelle responsable technique d'applications internet).

Certains responsables de Masters organisent des entretiens systématiques auxquels le service de formation continue peut être amené, à leurs demandes, à participer.

## **2. Précisez s'il existe des modalités de recrutement spécifiques pour certaines actions (DAEU, capacité de droit, etc) :**

Depuis la rentrée 2016, une fiche de positionnement a été mise en place pour la capacité en droit permettant au candidat d'exposer son projet professionnel ou de formation et vérifier ainsi à travers l'organisation d'une commission pédagogique la faisabilité du projet. Cela permet le cas échéant, de réorienter les personnes sur d'autres formations en lien avec les besoins et les attentes.

La signature de la convention KAIROS avec Pôle Emploi permet d'organiser des actions d'information collective pour les formations accueillant un grand nombre de demandeurs d'emploi : la capacité en droit et la licence AES RH. Le positionnement et les convocations peuvent être prescrits directement par les conseillers Pôle Emploi. Cette mesure a été mise en place pour préparer les recrutements 2018 de la licence AES RH et pourra être renouvelée et étendue pour la capacité en droit.

## **3. Selon quelles modalités est défini le projet professionnel ?**

1/En amont de la candidature :

De façon générale, les candidats potentiels viennent nous rencontrer après avoir effectué un suivi avec le conseiller Pôle Emploi (ou Cap Emploi, mission locale, CIBC, Agefiph...) qui aura validé un pré-projet et construit la stratégie pour un retour à l'emploi via les supports à sa disposition : « évaluation des compétences et des connaissances professionnelles » (ECCP), « bilan de compétences », « atelier : préparer son projet de formation », « activ'projet », « période de mise en situation en milieu professionnel » (PMSMP) , « construire votre parcours de formation ».....

Une fiche de positionnement et un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) sont alors communiqués au candidat potentiel.

C'est grâce à ces feuilles de route que nous mettons ensuite tout en œuvre au sein du service formation continue pour accompagner le candidat potentiel dans son positionnement sur le ou les diplômes en lien avec le projet, et dans sa candidature.

En effet, des entretiens individuels peuvent être réalisés au sein du service de formation continue afin de définir la meilleure stratégie d'orientation en lien avec le parcours du candidat et l'offre ForPro Sup. Dans certains cas, une relation directe s'établit avec le conseiller Pôle Emploi afin de déterminer la stratégie de formation la plus pertinente pour atteindre les objectifs professionnels du stagiaire.

En plus de ces dispositifs, le candidat potentiel peut également être accompagné dans l'élaboration de son projet par les conseillers du Service d'information et d'orientation de l'établissement.

Les animateurs des maisons de l'emploi sont également des personnes support sur lesquelles peuvent s'appuyer les demandeurs d'emploi pour la construction du projet de formation.

2/Au moment de la candidature :

Le projet professionnel est également mentionné dans le dossier de candidature qui fait état des diplômes, de l'expérience professionnelle, de la motivation et surtout des perspectives d'emploi de la personne. Si celles-ci ne sont pas suffisamment explicites, des entretiens individuels peuvent être réalisés au sein de service de formation continue afin de vérifier la pertinence du positionnement de la personne, voire d'ouvrir leur champ de réflexion.

A reconduire : possibilité pour le service FCV2A, via l'outil Kairos, d'organiser des actions d'informations collectives. Le positionnement du public demandeur d'emploi se fera alors directement avec Pôle Emploi qui en fonction du projet professionnel (pré-validé par les conseillers) inscrira et convoquera les candidats potentiels. Le recrutement définitif dépendra toujours des équipes pédagogiques et des exigences de ces dernières. Nous aimerions programmer ces réunions dès 2019 pour le recrutement en licence AES RH et en capacité en droit 1<sup>o</sup> année si accord de la Région pour la poursuite du programme.

Le service de formation continue est là pour accompagner le demandeur d'emploi qui le désire afin que son projet de formation et à plus long terme son projet professionnel se concrétisent. Des conseils peuvent être donnés mais seul l'appui du conseiller Pôle Emploi est à même de les rendre efficaces. Dans certains cas, particulièrement complexes, la collaboration Pôle Emploi, FCV2A peut être très étroite.

## **ACCOMPAGNEMENT**

### **- Combien de temps est consacré au positionnement ?**

Il est difficile d'estimer le temps consacré au positionnement du candidat. En effet, un appel téléphonique peut débloquer une situation et parfois plusieurs entretiens sont nécessaires avec plusieurs interlocuteurs, et notamment les responsables de formation.

Notre présence sur les salons et les différentes actions de présentation du dispositif toujours avec l'appui de la Région nous permettent de rencontrer les candidats potentiels régulièrement facilitant ainsi le positionnement ou la réorientation vers un partenaire ou autre...

Chaque candidat présente un parcours unique, la reprise d'études pour un adulte nécessite un suivi particulier voire du sur mesure. Aussi, aucune durée concrète ne peut donc être détaillée ici.

### **- Effectuez-vous une évaluation du niveau de formation des candidats en amont de l'entrée en formation? Comment utilisez-vous les résultats de cette évaluation ?**

A ce jour, aucune évaluation spécifique n'est réalisée par le service. Le dossier de candidature exige la présentation de pièces justificatives spécifiques et objectives permettant l'accès à différents niveaux de l'enseignement supérieur. On va trouver là les diplômes nationaux mais aussi une analyse de l'expérience professionnelle (dispositifs de VAE et de VAPP 85) .... La règle de recrutement reste celle de l'établissement qui s'applique à tous les diplômés et pour tous les candidats et si évaluation il y a, c'est à ce niveau qu'elle est instaurée.

### **- Quelles sont les modalités du suivi du stagiaire tout au long de son parcours?**

Tout au long de son parcours, le stagiaire peut bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Sur le plan pédagogique, la construction des formations accueillant des promotions réduites (en moyenne entre 25 et 35 personnes, hors capacité en droit) rend possible un accompagnement quotidien à toutes les étapes de la formation. Toutefois, un accompagnement spécifique peut être mis en place à la demande du bénéficiaire.

Le service formation continue peut se retrouver au centre de ces rencontres lorsqu'elles sont sollicitées par le stagiaire.

Sur le plan administratif, tous les mois le bénéficiaire est en contact direct avec les gestionnaires de formation du service et le référent ForPro Sup facilitant ainsi son accompagnement et son suivi. Ce contact privilégié permet d'effectuer des ajustements tout au long de la formation.

Ce suivi régulier permet d'assurer la réussite au diplôme et l'insertion professionnelle du stagiaire. Des enquêtes d'insertion sont ensuite réalisées à 6 mois à la demande de la Région.

### **- Un accompagnement et un soutien en cas de difficultés est-il prévu? Oui Non**

Si oui précisez les modalités et qui le fait :

Différents interlocuteurs sont possibles :

1. L'équipe pédagogique peut donner des conseils méthodologiques, bibliographiques, activer le réseau relationnel et professionnel... Des entretiens individuels sont programmés.

2. L'équipe Formation continue si les difficultés concernent la sphère personnelle et/ou professionnelle sous forme d'entretiens individualisés.

3. Parfois les 2 ensemble si besoin.

Il est à noter que, du fait des modalités de recrutement et du niveau d'exigence en termes de formation, d'expérience et de diplômes, notamment en programme qualifiant, les difficultés demeurent rares et sont le plus souvent liés à des problèmes autres ; la plupart du temps, c'est la dimension personnelle qui en est à l'origine.

- **Une aide à la recherche de stage et d'emploi est-elle proposée?**     Oui     Non

Si oui précisez les modalités et qui le fait:

Le stagiaire de formation continue a accès à l'ensemble des ressources proposés par l'Université pour la recherche de stage et d'emploi dont :

1. Les ateliers d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle proposés tout au long de l'année universitaire au SUIO-IP pour :
  - Construire son projet d'étude et son projet professionnel
  - Élaborer sa stratégie de recherche de stage et d'emploi avec des outils efficaces (CV, lettre de motivation, entretien...)
  - Préparer ses candidatures à une formation sélective
  - Préparer ses candidatures à l'international
2. La participation aux forums, rencontres et conférences professionnelles : afin de renforcer le lien apprenant-Entreprise, des collaborations existent entre les partenaires du milieu économique, les composantes de l'Université et le SUIO-IP. Des journées sur un thème précis sont organisées pour permettre de rencontrer des professionnels, d'informer sur les métiers proposés par les entreprises. L'Université Toulouse 1 Capitole est la première université à avoir signé une convention de partenariat avec Airbus.
3. Animés par le SUIO-IP et des professionnels du recrutement, des ateliers sous forme de mini-conférences permettent au public de découvrir une entreprise ou de traiter de sujets concernant la construction du projet, l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi. Elles traitent de sujets variés tel que "Se créer un réseau professionnel", "Les formations en alternance", "La préparation aux concours administratifs"...
4. Les offres de stage ou d'emploi auprès des apprenants et diplômés de l'université via le RESEAU ALUMNI. Ce portail, dédié aux diplômés, aux étudiants, entreprises et recruteurs, enseignants et personnels permet notamment de consulter les offres de stage et d'emploi déposées par les entreprises ainsi que l'offre de formation tout au long de la vie proposée par l'Université.

Le service formation continue peut également apporter une aide individualisée à la demande soit du stagiaire soit du responsable pédagogique lorsque le stage est obligatoire dans le cursus.

Les stages d'application en entreprise sont utilisés comme autant de leviers d'accompagnement au retour à l'emploi, ce systématiquement en -licence professionnelle cela va sans dire, mais aussi en licence générale- et dans la grande majorité des M2 ; et à la demande, en accord avec Pôle Emploi pour certains D.U.

En effet tous les programmes de formation ne comportent pas de stage dans leur maquette, mais lorsque le stagiaire, demandeur d'emploi, trouve une entreprise d'accueil pour effectuer un stage qui s'insère dans la problématique de son projet professionnel ou est conçu comme une pré-embauche, la demande est étudiée de manière collégiale par le FCV2A, l'enseignant-chercheur référent et Pôle Emploi.

Par contre, aucun de stage n'est prévu en capacité en droit. L'objectif est différent : donner les connaissances minimales requises pour entamer des études universitaires.

Pour la rentrée 2019/2020, le fait d'accueillir un demandeur d'emploi sans contrainte de catégorie peut dans certaines formations ne pas être compatible avec la mise en place d'un stage obligatoire. Ce constat a été fait en rédigeant la demande de solde 2018/2019.

Aussi, pour la rentrée 2019/2020, le stage d'application a disparu de certaines formations qui accueillait des demandeurs d'emploi qui exerçaient une activité complémentaire ou occupaient un emploi alimentaire dans une structure en lien direct avec la formation suivie ou pas. Remplacé par un mémoire ou un rapport d'activité (en lien avec le projet de l'entreprise lorsque le bénéficiaire est en emploi en lien avec la formation) avec l'accord de l'équipe pédagogique, aucun volume horaire n'est intégré dans la maquette du diplôme. Le stage peut quant à lui, toujours être mis en place à la demande du bénéficiaire. Il devient alors optionnel ce qui correspond davantage à un retour d'expérience du terrain.

De manière générale, lorsque le stage est obligatoire, le plus grand soin est apporté à la définition de la mission objet du stage qui suit la même réglementation que celle appliquée aux étudiants : définition de la mission et double tutorat, professionnel et universitaire. Les engagements sont toujours tripartites et nécessitent donc l'adhésion du stagiaire.

Lorsqu'une mission s'avère particulièrement complexe et intéressante, le temps de stage peut dépasser celui indiqué sur la maquette du diplôme (dans le tableau en PJ a été reportée la durée minimale de stage mentionnée dans l'arrêté d'examen). C'est souvent pendant le stage d'application que se joue le lien emploi/formation pour les demandeurs d'emploi disponibles sur le marché du travail.

C'est très souvent le cas en Master où la sortie de formation est d'ailleurs notée au 30 septembre pour l'ASF. Une sortie de formation est alors délivrée à tout stagiaire ne désirant pas prolonger son stage d'application afin de se repositionner sur le marché du travail au plus vite.

## **INDIVIDUALISATION DU PARCOURS DE FORMATION**

### **Expliquez les modalités de réajustement des parcours :**

En ce qui concerne le corpus des enseignements théoriques, qu'il s'agisse de diplômes nationaux ou de diplômes d'université, trois dispositifs distincts, régis par le Code de l'éducation, permettent d'individualiser des parcours de formation : la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE), la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France et à l'étranger (VES) et la validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (VAPP85).

Les deux premiers dispositifs permettent de valider par tout ou partie d'un diplôme, soit une expérience professionnelle soit un parcours d'études antérieur. Le 3ème permet un accès direct à une formation sans justifier des prérequis académiques. Ce 3ème dispositif, propre aux établissements d'enseignement supérieur, est le plus largement utilisé par les adultes en reprise d'études. Le parcours individuel, personnel et professionnel, du candidat, son cursus d'études, sont analysés par une commission ad hoc, composée d'enseignants-chercheurs, de chargés d'enseignement et de représentants des services administratifs, nommée par la présidente de l'établissement. La commission dresse un tableau synthétique des demandes et émet un avis de positionnement. L'ensemble des propositions sont présentées à la Présidente qui les valide ou les invalide individuellement.

En ce qui concerne le corpus applicatif, c'est-à-dire le stage lorsqu'il est obligatoire, la définition individuelle du sujet du stage et suivi individuel du stage permettent une parfaite cohérence avec le parcours. C'est vraiment là que se noue la relation emploi/formation.

Dans un 2nd temps, les réajustements de parcours :

Sur le terrain, on constate peu ou pas de réajustement de parcours en cours de formation : le sujet est traité en amont – information, positionnement, double validation –administrative et pédagogique- du projet... Le réajustement du parcours en cours de formation ne peut être qu'exceptionnel. Il est alors traité intuitu personae et lorsqu'il y en a, il s'agit la plupart du temps d'une erreur de positionnement liée à une mauvaise définition du projet professionnel et des compétences visées. On peut avoir alors un repositionnement sur un autre parcours. Ce sont alors, sauf exception à venir, des parcours voisins d'une même mention. Par contre, le sujet du stage s'affine pendant tout le 1er semestre et mûrit au fur et à mesure de la période d'enseignement théorique.

## Comment est mise en place la procédure VAE ,VAP 85, ...?

L'accueil et l'accompagnement des candidats intéressés par la procédure VAE se font tout au long de l'année au sein du pôle VAE, basé au Service commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage de l'Université (les VAE concernant les diplômes de gestion sont gérées directement par le service formation continue de la TSM). Lors du dépôt des dossiers, une analyse de la pertinence du dispositif choisi au regard des autres dispositifs de validation est réalisée. Une autre orientation peut être, le cas échéant, proposée au stagiaire.

Une aide individuelle au positionnement est proposée pour faciliter la prise de décision, en offrant une information approfondie sur les parcours et les diplômes. Pendant la démarche, un accompagnement méthodologique est mis en place et une préparation à l'audition du jury est organisée après le dépôt du dossier et l'inscription au diplôme. Lorsque le jury VAE s'est tenu, le résultat de la décision du jury est transmis sous 10 jours par lettre du Président de l'Université, avec communication des prescriptions complémentaires, si tel est le cas.

### 4 - CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération:

du |\_0|1\_| / |0\_||9\_| /|\_1||9\_| au |\_3|1\_| / |1\_|1\_| /|2\_||\_0|

Date de début et fin d'acquittement des dépenses :

du |\_0|1\_| / |\_0||\_9| /|19\_|\_| au |3\_|\_1| / |\_1||\_2| /|\_2||0\_|

### 5 - BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : 536 890 €       HT       TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA :       oui       non

*Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)*

Total des aides publiques sollicitées : 520 930€    *dont Région : 389 800€*

Autofinancement : 131 130€

**Annexe financière à compléter selon le modèle transmis (cf annexe 3)**

## 6 - Bilan des opérations précédentes

### Bilan des opérations précédentes (à l'exception du DAEU, capacité en droit)

Années		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<b>2017 / 2018</b>	Nombre d'actions conventionnées	37	20	6	63
	Nombre d'actions ouvertes	16	12	1	29
	Effectif prévu	37	35	7	79
	Effectif réel	27	54	5	86
	Effectif rémunéré prévu	25% des effectifs niveaux I II II			
	Effectif rémunéré réel	10	13	0	23
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale	24	41	5	70
	Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle	1	0	0	1
	Nombre d'insertion en emploi à l'issue de la formation <b>enquête en cours à 18 mois (2016/2017) - Les chiffres communiqués concernent l'enquête interne à 6 mois 2016/2017</b>	Niveau I 86% de retour à l'emploi	L/LPRO : 81% de retour à l'emploi	DU Handicap + DUT : 83% de retour à l'emploi	
	Nombre d'insertion dans le secteur visé par la formation <b>enquête en cours à 18 mois (2016/2017) - Les chiffres communiqués concernent l'enquête interne à 6 mois 2016/2017</b>	92% adéquation emploi/formation partielle ou complète	90% adéquation emploi/formation partielle ou complète	50% adéquation emploi/formation partielle ou complète	
Nombre de stagiaire ayant intégré une action de formation à l'issue <b>Enquête en cours à 18 mois (2016/2017) - Les chiffres communiqués concernent l'enquête interne à 6 mois 2016/2017</b>	1 stagiaire Master	1 stagiaire de licence AES/RH	1 stagiaire DUT QLIO	3	
<b>2018 / 2019</b>	Nombre d'actions conventionnées (hors DU : pour les DU 5 actions ouvertes 12 places pourvues sur les 12 demandées)	39	17	6	62
	Nombre d'actions ouvertes	14	4	1	19
	Effectif prévu	46	35	7	88
	Effectif réel ( <b>Programme en cours chiffres non définitifs</b> )	23	15	1	39
	Effectif rémunéré prévu	19 places rémunérées possibles			
	Effectif rémunéré réel <b>La formation étant en cours, les chiffres indiqués ne sont pas réels mais correspondent aux demandes des stagiaires dans la fiche individuelle stagiaire</b>	5	7		12

**Bilan des opérations précédentes : DAEU NON CONCERNE-**

Années	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	Total
Effectif prévu						
Effectif réel						
Effectif rémunéré prévu						
Effectif rémunéré réel						
Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale						
Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle						
Nombre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue						
Nombre d'insertion en emploi à l'issue de la formation						
Nombre de stagiaires ayant abandonné en cours de formation						

**Bilan des opérations précédentes : capacité en droit**

Années	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	Total
Effectif prévu			90	82	31	203
Effectif réel			90	66	20 (chiffre non définitif)	176
Effectif rémunéré prévu			Pas de rémunération possible	58	Pas de rémunération possible sur la seconde année	58
Effectif rémunéré réel			Pas de rémunération possible	9	Non concerné	9
Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation totale			1 <sup>o</sup> année : 25 sur 53 places 2 <sup>o</sup> année : 32 sur 37 places	1 <sup>o</sup> année : 27 sur 42 places 2 <sup>o</sup> année : 24 sur 24 places	Formation en cours	
Nombre de stagiaires ayant obtenu la validation partielle			1 <sup>o</sup> année : 17 2 <sup>o</sup> année : 4	1 <sup>o</sup> année : 4 2 <sup>o</sup> année : 0	Formation en cours	
Nombre de stagiaires ayant intégré une action de formation à l'issue			4	4	Formation en cours	

<p>Nombre d'insertion en emploi à l'issue de la formation <b>Les chiffres communiqués concernent l'enquête interne à 6 mois 2016/2017 et 2017/2018</b></p>			<p>19 répondants sur 32 diplômés dont 10 sont en emploi : 53% en emploi</p>	<p>12 répondants sur 24 diplômés dont 8 sont en emploi : 67% en emploi</p>	<p>Formation en cours</p>	
<p>Nombre de stagiaires ayant abandonné en cours de formation</p>			<p>1 stagiaire ne s'est pas présenté à l'examen</p>	<p>11 stagiaires de première année ne se sont pas présentés aux examens</p>	<p>Formation en cours</p>	

### **PARTIE III- ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) Corinne MASCALA, Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation du programme d'actions ou de l'opération intitulée : **« Mise en œuvre des actions de formation de l'enseignement supérieur dans le cadre de la formation professionnelle au titre de l'année 2019/2020- Dispositif For Pro Sup - Enseignement supérieur (ex PRFP- ES)».**

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : 389 800€,

Pour un coût total de l'opération de 536 890 € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à Toulouse, le 17 décembre 2018

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

**Corinne Mascala,**

Fonction du signataire : **Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole**

**ANNEXE**

**PRESENTATION NOUVELLE ACTION  
DE FORMATION**

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE ACTION DE FORMATION

Autant de fiche de présentation de NOUVELLE action de formation que nécessaire

Joindre impérativement le tableau Excel récapitulatif des actions (respecter le format)

### IDENTIFICATION ET LOCALISATION DE L'ACTION

#### Identification de l'action

Action numéro : 22

Intitulé détaillé: LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION ET MANAGEMENT D'UNE UNITE COMMERCIALE, PRODUITS ALIMENTAIRES  
FORMATION EN PRESENTIEL

Type de validation :  totale  partielle  totale /partielle

#### Adresse du lieu de l'action

Adresse : Centre universitaire de Tarn-et-Garonne (116 bd de Montauriol)

Code postal : 82000 Ville : Montauban

- Le stagiaire aura-t-il à se déplacer sur d'autres lieux de formation?  Oui  Non

Si oui

- Lieu secondaire 1

Adresse

Complément d'adresse

Code postal Ville

Ville

Téléphone Télécopie Mail

- Lieu secondaire 2

Adresse

Complément d'adresse

Code postal Ville

Ville

Téléphone Télécopie Mail

(Autant de lieu secondaire que nécessaire)

### DUREE ET CALENDRIER DE L'ACTION

Date prévisionnelle de début de l'action : 02/09/2019

Date prévisionnelle de fin d'action : 30/06/2020

Nombre d'heures de formation en centre : 425 heures

Nombre d'heures de stage en entreprise : 560 heures

Volume horaire Total : 985 heures

Précisez :  Rythme continu

Précisez :  Fermeture de l'organisme  pas de fermeture  fermeture éventuelle

Si fermeture précisez les dates :

Du 21 /12 /2019 au 08 /01/2020

**Direction de l'Emploi et de la Formation**

Programme Enseignement Supérieur - Dossier de demande de financement 2019/2020

Si action collective, **calendrier prévisionnel** de l'action :

Période	Centre/ Entreprise /A distance (précisez)	Date de début	Date de fin	Nombre de semaines
1	9 semaines entrecoupées par des stages et projets tutorés	02/09 /2019	22 /12/2019	
2	9 semaines de cours entrecoupées par des stages et des examens terminaux	06/01/2020	26 /06/2020	
		/ /	/ /	
		/ /	/ /	
		/ /	/ /	
Nombre total de semaines = 36				18 semaines de cours, deux semaines de projets tutorés et 16 semaines de stages

### CONTENU PEDAGOGIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

- Le **responsable pédagogique** de l'action de formation

Civilité, nom : **MOUANNÈS** Prénom : **HIAM**

Fonction : **Maître de Conférences HDR, Vice-présidente de l'Université**

Tél : **05 61 63 36 61**

Mail : **hiam.mouannes@ut-capitole.fr**

- Liste des **modules de l'action**

Module	Intitulé précis du module	Volume d'heures en centre ETD	Volume d'heures à distance	Nombre d'intervenants	Qualification des intervenants
	UE0				
1	Connaissance de la filière et des techniques de gestion	35			Enseignant extérieur (professeur d'économie)
	UE1				
2	Informatique appliquée	20			Enseignant extérieur
3	Technique d'information et de communication	40			Universitaire
4	Langue vivante	30			Universitaire
	UE2				
5	Relations humaines	40			Universitaire
6	Droit et organisation du travail	40			Universitaire
7	Consommation alimentaire	30			Des professionnels
8	Outils marketing de la distribution	50			Des professionnels
9	Gestion du rayon	60			Enseignant extérieur et des professionnels
10	Logistique et système d'information	20			Des professionnels
11	Typologie des produits alimentaires	20			Des professionnels
12	Règlementation de l'acte de vente	20			Des professionnels

13	Règles d'hygiène et de sécurité	20			Des professionnels
14	UE3 Projet tutoré				
15	UE4 Stage en entreprise				

- Précisez les **moyens spécifiques** mis en œuvre pour l'action de formation (équipement, outils, locaux...) :  
Les cours sont en présentiel et sont dispensés dans les locaux du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne. Les stages sont réalisés en entreprise.
- Précisez les **modalités d'évaluation** de l'action de formation :  
Les modalités d'évaluation utilisées sont : examens terminaux écrits et oraux ; soutenance de projets tutorés et des rapports de stage.
- Présentez le **réseau d'entreprise** constitué de nature à favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires ( les nommer et développer pour chacun quelles sont leurs contributions) :  
Cette formation était mise en place jusqu'en 2016/2017 avec le lycée Capou. Ce partenariat a pris fin en 2017/2018. Aujourd'hui, l'économie locale a souhaité renouer un partenariat afin de répondre aux besoins du secteur sur le territoire 82, le lycée Bourdelle a confirmé son engagement en ce sens.  
Et, les recrutements réguliers et fréquents dans ce domaine. liés aux Partenariats professionnels avec Auchan, Casino, Leclerc, Carrefour, entreprises impliquées localement ont montré que 90% des apprenants, trouvent un emploi dans l'entreprise qui les a accueillis en stage d'application.
- Comment comptez-vous développer votre réseau d'entreprises (modalités, moyens, etc.) :  
Le développement du réseau sera mené avec la collaboration du Grand Montauban et des entreprises du département de Tarn-et-Garonne.

#### **MODALITES DE L'INDIVIDUALISATION**

- individualisation de l'accompagnement du stagiaire : Accompagnement par les tuteurs de stages tout le long de l'année
- individualisation du parcours de formation :

#### **MODALITES DE L'ALTERNANCE**

##### **En entreprise :**

- Présentez les modalités de mise en place de l'alternance :  
Les cours magistraux sont entrecoupés par des périodes hebdomadaires de stage en entreprise ainsi que par des projets tutorés.  
Le projet tutoré est mis en place avec le partenariat entreprise et permet de répondre à un besoin du terrain.  
Un accompagnement par le tuteur universitaire peut être envisagé pour aider le stagiaire à trouver un stage d'application en lien avec son projet. Une première rencontre avec ces professionnels va contribuer à construire le réseau relationnel souvent manquant au demandeur d'emploi en repositionnement professionnel.cathy
- Moyens mis en œuvre pour le suivi en entreprise :  
Les apprenants sont en entreprise pendant les périodes de stages. Les stages sont évalués par une soutenance sur la base d'un rapport de stage.
- Prévoyez-vous une **validation des compétences** acquises en entreprise au cours de la période ?  
\* si oui présentez les modalités :  
La soutenance du rapport d'activité, en présence du responsable pédagogique de la formation et du tuteur permet la validation des compétences acquises.

**Formation à distance : NON CONCERNE**

- Quelles sont les modalités de mise en œuvre de la formation à distance ?
- Précisez les modalités mises en œuvre en matière d'accompagnement et de suivi de la formation à distance :
- Le tutorat proposé est-il ?     synchrone     asynchrone
- Quel est le délai de réponse ?



**Formation professionnelle dans l'Enseignement Supérieur  
ForPro Sup**

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS**

A renseigner pour les subventions de fonctionnement affectées à une opération spécifique

A compléter:

Budget prévisionnel de l'opération ou du programme d'actions: onglet 2

Coûts unitaires: onglet 3

A annexer si nécessaire : tableau de justifications du calcul des coûts unitaires

Les **dépenses éligibles** devront :

- être liées à la mise en œuvre de l'opération et nécessaires à sa réalisation : ne seront notamment pas considérés comme éligibles les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et intérêts moratoires, les frais bancaires et assimilés.

- être postérieures à la date de réception du dossier de demande de subvention

- donner lieu à un décaissement réel : ne seront notamment pas considérées comme éligibles les dotations aux amortissements et aux provisions, les retenues de garantie non acquittées, les contributions volontaires.

En effet, les contributions volontaires, apportées tant par la structure bénéficiaire de la subvention régionale que des tiers (bénévolat, prestations réalisées à titre gratuit, mises à disposition à titre gracieux de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles) sont expressément exclues du champ des dépenses éligibles.

ANNEXE 3. BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS  
**Programme de Formation Continue en Enseignement Supérieur**

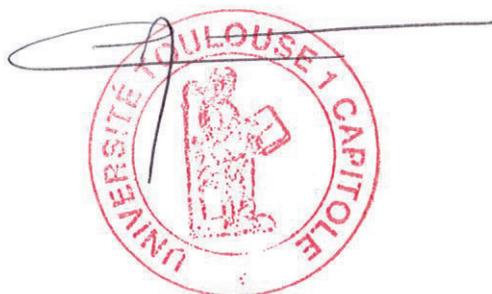
<b>INTITULE PROJET:</b>		<b>PRFP Enseignement Supérieur</b>		
<b>NOM DU DEMANDEUR :</b>		<b>Université Toulouse 1 Capitole</b>		
<b>ANNEE :</b>		<b>2019-2020</b>		
<b>BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>				
Les charges sont présentées (enlever la mention inutile) : <b>TTC</b>				
<i>Si l'organisme est assujetti à la TVA pour l'opération, les dépenses doivent être présentées HT.</i>				
<i>Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.</i>				
CHARGES			PRODUITS	
	Description	Montant des charges	Origine	Financement total
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>4 153 €</b>	<b>Recettes propres</b>	<b>15 960 €</b>
	Achats d'études et prestations de			
	Achats de matériel, équipement et			
	Achats matières et fournitures	1 817 €	<b>Total financements publ.</b>	<b>520 930 €</b>
	Autres achats	2 336 €		
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>2 722 €</b>	<b>Subvention Région</b>	<b>389 800 €</b>
	Sous traitance générale			
	Locations	469 €	<b>Autres financements publ.</b>	<b>131 130 €</b>
	Entretien et réparation	416 €	<b>Etat</b>	<b>131 130 €</b>
	Primes d'assurance		Dotation pour charge de service public	131 130 €
	Etudes et recherche			
	Divers	1 838 €	<b>Europe</b>	<b>0 €</b>
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>20 309 €</b>	FEDER	
	Personnel extérieur		FSE	
	Rémunération d'intermédiaires et	1 120 €	<b>Autres organismes publics</b>	<b>0 €</b>
	Publicité, publication et relations	5 922 €	Précisez	
	Transport de biens, transports collectifs		Précisez	
	Déplacements missions et réceptions	5 796 €	Précisez	
	Frais postaux et télécommunication	2 438 €		
	Services bancaires		<b>Financements externes</b>	<b>0 €</b>
	Divers	5 034 €	précisez	
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 429 €</b>	Précisez	
	Impôts et taxe sur rémunération	5 429 €	Précisez	
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>418 690 €</b>	Précisez	
	Rémunération des personnels	249 042 €		
	Charges sociales	169 648 €	<b>Autres produits</b>	<b>0 €</b>
	Autres charges de personnel		précisez	
	<b>Autres charges</b>	<b>85 587 €</b>	Précisez	
	Autres charges indirectes - Fonct	75 580 €		
	Droits d'auteur	8 397 €	<b>Autofinancement</b>	<b>0 €</b>
	Charge directe Fonctionnement IUT	1 610 €	Précisez	
			Précisez	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>536 890 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>536 890 €</b>

Fait à Toulouse

le 18/12/2018

Corinne Mascala

Présidente de l'université Toulouse 1 Capitole



<b>INTITULE PROJET:</b>	<b>Formation Professionnelle FORPRO SUP</b>
<b>NOM DU DEMANDEUR :</b>	<b>Université Toulouse 1 Capitole</b>
<b>ANNEE :</b>	<b>2019-2020</b>

**JUSTIFICATION DES COÛTS UNITAIRES****A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le coût unitaire correspond au total des dépenses pour un stagiaire et par niveau de formation.

3 niveaux peuvent être présentés :

- niveaux I - II -III
- niveau IV
- Diplômes d'université

Pour chaque niveau, un coût unitaire est présenté selon la formule de calcul suivante :  
ensemble des charges du niveau / nombre de stagiaire total dans le niveau

Les calculs des coûts unitaire doivent être précisément justifiés par le bénéficiaire.

Les méthodes de calcul sont propres à chaque bénéficiaire et peuvent être justifiées selon les principes suivants :

- démontrer que le calcul des coûts est basé sur des données historiques (cohérence avec les données prévisionnelles)
- présentation des charges par niveau : personnel enseignant, personnel structure, fonctionnement, ....
- ....

**1.1. Tableau de présentation des coûts**

Niveaux	Nombre de stagiaires	Coût unitaire	Charges totales	Taux de prise en charge Région	Coût unitaire pris en charge Région	Subvention régionale
	(1)	(2)	(3) = (1) * (2)	(4)	(5) = (2)* (4)	(6) = (1) * (5)
I-II-III	58	6 487	376 237,67	78%	5 060	293 465
IV	30	3 068	92 049,86	54%	1 656	49 685
DU	12	5 717	68 602,93	68%	3 887	46 650
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		<b>536 890</b>			<b>389 800</b>

**1.2. Justifications du calcul des coûts unitaires**

Les méthodes de calcul des coûts unitaires peuvent être présentées dans des tableaux annexes propres à chaque bénéficiaire

Quelque soit le niveau de formation, le calcul des coûts unitaires est un coût complet, qui tient compte à la fois des charges directes imputées aux actions de formation et des coûts indirects de la structure.

Niveaux	Justifications
I-II-III	<p><b>Le coût unitaire correspond à la somme de 3 coûts , chacun calculé au prorata du nombre de parcours proposé par action de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le premier correspond aux charges directes</b>, qui sont ventilées entre formations organisées en formation continue stricto sensu et formations disséminées dans les groupes de formation initiale. Ces charges directes comprennent à la fois la masse salariale des personnels BIATSS impliqués dans la gestion des DE du parcours et les dépenses de fonctionnement en lien avec la mise en oeuvre du programme.</li> <li>▶ <b>Le second prend en compte les heures d'enseignement</b> (base SAGHE 2016/2017) valorisées au coût horaire moyen d'un enseignant d'UT1C (132 €/HETD soit 198 €/HCM) : ce coût correspond à la moyenne du coût des enseignants titulaires et contractuels, des heures de cours complémentaires et des intervenants extérieurs.</li> </ul>
IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Le troisième est le coût indirect par stagiaire</b>, dont le calcul est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>3 grandes masses prises en compte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Masse salariale enseignants-chercheurs : correspond la masse salariale des enseignants-chercheurs qui participent au pilotage de l'établissement (Présidente, vice-présidents...).</li> <li>- Masse salariale BIATSS : correspond à la masse salariale des BIATSS qui travaillent dans les services soutien et support (Services soutien : services en lien direct avec l'activité de formation - Directions des Etudes et de la Scolarité...-, services support : services sans lien direct avec l'activité de formation -Agence comptable, Direction des affaires financières...).</li> <li>- Masse de fonctionnement : correspond aux charges hors masse salariale et hors amortissement des services soutien et support.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>méthode de calcul utilisée :</b> En utilisant des clés de répartition (via la méthode des centres d'analyse), les coûts des services soutien et support de l'université sont répartis sur les composantes de formation. La partie attribuée au FCV2A, à la TSM et à l'IUT de Rodez est ensuite proratisée par rapport au nombre de stagiaires par parcours.</li> <li>✓ <b>principales clés de répartition utilisées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des clés liées au nombre d'étudiant pour les services de soutien à la formation (Direction des études et de la scolarité, Service commun de la documentation partie formation ...),</li> <li>- des clés liées aux m<sup>2</sup> et à l'utilisation des locaux pour le Patrimoine,</li> <li>- des clés liées au nombre de BIATSS et enseignants-chercheurs pour les services de ressources humaines,</li> <li>- des clés liées au volume financier ou au nombre d'actes financiers pour les services financiers.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
DU	



Agence comptable

Toulouse, le 17 décembre 2018

### ATTESTATION TVA

Je soussigné Thierry HIGOUNENC, Agent comptable de l'Université Toulouse 1 Capitole, atteste que les opérations entrant dans le cadre de l'opération « Programme Régional de Formation Professionnelle », rentrent dans le champ d'application de la TVA, mais en sont exonérées.

De ce fait, ces opérations ne donneront pas lieu à collecte de TVA pour les recettes, ni à déduction de TVA pour les dépenses.



**Thierry HIGOUNENC**  
Agent comptable  
Pour l'Agent Comptable de l'Université,  
L' Adjoint,  
  
**José ALOS**

## Siret - TVA - RIB – IBAN ...

### ◆ SIRET

Numéro SIRET : 193 113 826 000 13

### ◆ TVA

Numéro T.V.A intra-communautaire : FR66193113826

Code APE : 8542 Z

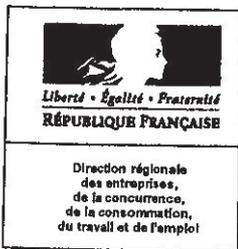
### ◆ RIB

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Agt Compt Université Toulouse 1 Capitole				
Domiciliation	Code guichet	Code banque	Numéro de compte	Clé RIB
TP Toulouse	10071	31000	00001001325	94

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

BIC ou SWIFT	IBAN (International Bank Account Number)
TRPUFRP1	FR76 1007 1310 0000 0010 0132 594



Service régional de contrôle  
de la formation professionnelle  
BFF déposé au titre de l'année 2017

**BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER  
RETRAÇANT L'ACTIVITE DE DISPENSATEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Articles L. 6352-6 à L. 6352-11, L. 6355-15 et R. 6352-22 à R. 6352-24 du Code du travail  
(Lire ATTENTIVEMENT la notice avant de remplir ce bilan)



N° 10443 \* 14

FA 08

Ce document doit être rempli par chaque prestataire de formation professionnelle continue et transmis avant le 30 avril à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, de l'emploi dont vous dépendez.

**A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION**

Numéro de déclaration : 7331P001431	NUMERO DE SIRET	CODE NAF
Forme juridique : Supérieur	19311382600013	99999
Nom et prénom ou dénomination (sigle) : UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE (FCV2A) TOULOUSE1		
Adresse : 2, RUE DU DOYEN GABRIEL MARTY 31042 TOULOUSE CEDEX 9		
Acceptez-vous que cette adresse soit rendue publique : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
Tél. 0561128656	Email de contact : fcv2a@ut-capitole.fr	

**B. CARACTÉRISTIQUES DE L'ORGANISME**

Le bilan pédagogique et financier porte sur l'activité de dispensateur de formation de l'organisme au cours du dernier exercice comptable clos :  
EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

**C. BILAN FINANCIER HORS TAXES : ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME**

Produits provenant :		
- des entreprises pour la formation de leurs salariés	1	1717565
- des organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation :		
pour des formations dispensées dans le cadre des contrats de professionnalisation	a	1184661
pour des formations dispensées dans le cadre des congés individuels de formation	b	127934
pour des formations dispensées dans le cadre du compte personnel de formation	c	78236
pour des formations dispensées dans le cadre des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi	d	37287
pour des formations dispensées dans le cadre d'autres dispositifs (plan de formation, périodes de professionnalisation, ...)	e	349326
Total des produits provenant des organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation (total des lignes a à e)	2	1777444
- des fonds d'assurance formation de non-salariés	3	0
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)	4	28360
- des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques :		
Instances européennes	5	0
Etat	6	70000
Conseils régionaux	7	450742
Pôle emploi	8	6741
Autres ressources publiques	9	0
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	10	1522207
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation	11	498292
Produits résultant de la vente d'outils pédagogiques	12	0
Autres produits au titre de la formation professionnelle continue	13	0
<b>TOTAL DES PRODUITS RÉALISÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (total des lignes 1 à 13)</b>		<b>6071351</b>
Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle continue (en %) :		6

**D. BILAN FINANCIER HORS TAXES : CHARGES DE L'ORGANISME**

Total des charges de l'organisme liées à l'activité de formation :	5068909
• dont Salaires des formateurs	1298103
• dont Achats de prestation de formation et honoraires de formation	0

**E. PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION**

	Nombre	Nombre d'heures de formation dispensées
Personnes de votre organisme dispensant des heures de formation	637	30516
Personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance	0	0

**F. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE FORMATION DISPENSÉE DIRECTEMENT PAR L'ORGANISME**

F - 1. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur, par un OPCA ou un OPACIF..... a		2871	185258
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public..... b		358	70118
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA..... c		33	5155
Particuliers à leurs propres frais ..... d		2518	237165
Autres stagiaires ..... e		1067	227574
<b>TOTAL (a + b + c + d + e) .....(1)</b>		<b>6847</b>	<b>725270</b>
F - 2. ACTIVITÉ EN PROPRE DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formés par votre organisme pour son propre compte ..... a		5864	510954
Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme ..... b		983	214316
<b>TOTAL (a + b).....(2)</b>		<b>6847</b>	<b>725270</b>
F - 3. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formations visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle (hors certificat de qualification professionnelle) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)..... a			
dont de niveau I et II (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur).....		2525	539961
dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale ...).....		2197	495976
dont de niveau IV (BAC professionnel, BT, BP, BM...) .....		5	5143
dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1 <sup>er</sup> degré...) .....		323	38842
dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1 <sup>er</sup> degré...) .....		0	0
Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP)..... b		12	684
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP..... c		0	0
Autres formations professionnelles continues..... d		4220	183593
Bilans de compétence..... e		0	0
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience..... f		90	1032
<b>TOTAL (a + b + c + d + e + f) .....(3)</b>		<b>6847</b>	<b>725270</b>
F - 4. SPÉCIALITÉS DE FORMATION		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Cinq principales spécialités de formation (indiquer la spécialité en clair)	Code		
Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit	120	3143	233799
Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes	130	1886	119406
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	310	1474	311091
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	330	193	25513
Spécialités plurivalentes de la communication	320	89	21802
Autres spécialités : .....		62	13659
<b>TOTAL : .....</b>	<b>(4)</b>	<b>6847</b>	<b>725270</b>

G. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES DONT LA FORMATION A ÉTÉ CONFIEE A UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION	Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formations confiées par votre organisme à un autre organisme de formation :	0	0

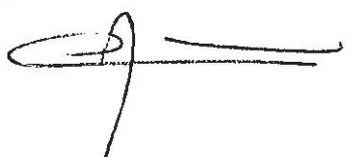
H. PERSONNE AYANT LA QUALITÉ DE DIRIGEANT	
Nom et prénom : <u>CORSMAR PASCALA</u>	Qualité (ex. : travailleur indépendant, gérant, président...): <u>PRÉSIDENTE</u>

À TOULOUSE le 14/06/2018

Nom et qualité du signataire : CORSMAR PASCALA - PRÉSIDENTE

Tél. ....

Email : .....

Signature : 

## Base de données récapitulatif des actions de formation



Nom de l'établissement: Université Toulouse 1 Capitole

Offre de formation: programmation 2019/20

Act° N°	Nouvel e action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nivea u d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° vole du lieu principal de l'action
1	oui	Master Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Parcours AgroDesign	MAGRO	Master 2	I					F01				600	350	950	oui	06/09/19	30/08/20	Université	221
1	non	CAPACITE EN DROIT - FORMATION A DISTANCE AVEC POSSIBILITE DE REGROUPEMENTS	CAPACITE EN DROIT	CERTIFICAT DE CAPACITE	IV	Le diplôme de la capacité en droit offre une formation universitaire juridique élémentaire et générale à tous les publics sans condition de diplôme, et notamment du baccalauréat.	21069	24240	13254	F25	La Capacité en droit est organisée sur 2 années. La validation de la première année est obligatoire pour intégrer la deuxième année.	V	Ce diplôme permet la poursuite d'études ou l'accès aux concours de la fonction publique. Dans le secteur privé, il permet d'accéder à des emplois ou de favoriser une promotion en lien avec le domaine juridique.	220	0	220	O	01/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
2	non	DIPLOME D'UNIVERSITE ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP FORMATION A DISTANCE AVEC REGROUPEMENTS	DU ACCOMPAGNER LES PERSONNES HANDICAPEES	DU	III	Le DU Accompagner le parcours des personnes en situation de handicap permet d'acquérir des connaissances sur la perception du handicap dans certains types de sociétés. Il offre une réflexion sur la place donnée actuellement aux personnes handicapées dans un contexte d'uniformisation des sociétés qui ne laisse que peu de place à la diversité. Il présente l'évolution du droit récent et ses principales conséquences sur la prise en compte du handicap. Il permet, au regard de l'école et du monde professionnel, de comprendre le passage de l'intégration à l'adaptation scolaire et professionnelle.	sans objet	sans objet	44024	F15	Ce diplôme s'adresse principalement à un public de formation continue mais peut accueillir des étudiants (uniquement dans le cadre d'une inscription secondaire). Titulaire d'un Bac+ 2 avec possibilité de dispense du titre requis (commission VA85) à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	Ce diplôme forme : - de futurs chargés de mission diversité et handicap qui recherchent des compétences complémentaires à une pratique professionnelle principale - des porteurs de projets orientés vers les problématiques du handicap (accessibilité, accompagnement, tourisme adapté...)	176	175	351	oui	01/10/2019	31/07/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
3	non	DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT DE LA SANTE FORMATION A DISTANCE AVEC REGROUPEMENTS	DU DROIT DE LA SANTE	DU	II	Le Diplôme d'Université « droit de la santé » a pour objectif de donner une compétence complémentaire et une expertise juridique spécifique aux professionnels des métiers de la santé, publique et privée et du secteur sanitaire et médico-social ainsi qu'aux professionnels du droit désireux de se spécialiser dans le domaine de la santé. Sont abordées les questions éthiques et juridiques mais aussi administratives et managériales liées aux problèmes actuels de la santé. La formation est à la fois résolument interdisciplinaire et directement en phase avec le terrain (interventions de professionnels et partenariats), afin d'appréhender toutes les dimensions du secteur sanitaire et médico-social, - éthique, juridique - mais aussi environnementale, politique et socio-économique.	sans objet	sans objet	13254	F18	Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue. Titulaire d'un BAC +3 minimum avec expérience professionnelle dans le domaine.	II	Administrateurs, médecins (hors obligation conventionnelle de formation), cadres de santé, infirmiers, pharmaciens et autres professions médicales, paramédicales, sociales ou médico-sociales, de santé publique, juristes, avocats spécialisés.	247	0	247	oui	01/10/2019	31/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
4	non	<b>DIPLÔME D'UNIVERSITE EN MEDIATION DROIT ET PRATIQUES DE LA MEDIATION EN MATIERE CIVILE, COMMERCIALE ET SOCIALE</b>	DU MEDIATION	DU	II	Ce cycle, proposé en partenariat avec la délégation régionale de l'Association Nationale des Médiateurs et avec le Centre de Médiation Toulouse-Pyrénées, a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les notions fondamentales de la médiation. Destinée à des professionnels, cette formation permet à la fois d'acquérir des compétences théoriques et pratiques sur la médiation en matière civile, commerciale et sociale et de se perfectionner dans l'accompagnement de la résolution des différends.	sans objet	sans objet	13254	F18	Ce diplôme s'adresse aux professionnels ou aux demandeurs d'emploi ayant pratiqué la médiation en matière civile, commerciale et sociale et : - justifiant de connaissances juridiques, et/ou de pratiques de terrain - possédant un niveau d'études supérieures au minimum à bac + 3. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Ce diplôme s'adresse uniquement à de futurs médiateurs qui recherchent des compétences complémentaires à une pratique professionnelle principale	154	0	154	oui	02/09/2019	31/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
5	non	<b>DIPLÔME D'UNIVERSITE GESTION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL TPE&amp;PME</b>	DU GESTION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL	DU	II	Fourir à des professionnels, dotés de solides connaissances juridiques dans les différentes matières du droit privé (droit civil, commercial, fiscal, social et international) : - Une compréhension concrète et une maîtrise pratique des différents outils de la valorisation du patrimoine privé et professionnel qui sont à l'usage dans les secteurs notarial, bancaire, des assurances, de la prévoyance et des CGPI. - Les moyens d'une expertise globale complète des situations patrimoniales en fonction des paramètres personnels, familiaux et professionnels de manière à leur donner les clefs de choix stratégiques et sécurisés. Pour le cédant comme pour le repreneur, la transmission est surtout un enjeu patrimonial considérable, à la fois financier, civil, fiscal et social. Or, très fréquemment, la transmission de l'entreprise n'est pas correctement valorisée car trop tardive, celle-ci étant retardée par des raisons diverses : psychologiques (difficulté pour le chef d'entreprise de «passer la main»), défaut de maîtrise des conséquences civiles, fiscales, financières et sociales de la cession, désaccord sur le prix etc. Les parties à l'opération de cession doivent donc être accompagnées par des professionnels formés à une approche globale de la transmission.	sans objet	sans objet	13354	F18	Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue. Diplôme bac + 4 minimum dans le domaine Droit-Economie-Gestion Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Ce diplôme s'adresse à un public exerçant ou souhaitant exercer une activité telle que : conseillers patrimoniaux, gestionnaires en patrimoine, experts comptables, notaires, avocats, conseillers en cession/acquisition	179	0	179	oui	01/10/2019	31/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelle action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nivea u d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
6	non	<b>DIPLÔME D'UNIVERSITE MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE FORMATION A DISTANCE AVEC REGROUPEMENTS</b>	DU MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTR. - DISTANCE	DU	II	Le DU Management social de l'entreprise a pour objectif de développer des connaissances dans le cadre des problématiques de la GRH afin que les titulaires du diplôme soient très rapidement aptes à conduire les diagnostics organisationnels et sociaux liés à la GRH et à assumer la fonction "gestion du personnel et des personnes".	sans objet	sans objet	33054	F15	Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue. Titulaire d'un BAC +3 minimum avec expérience professionnelle dans le domaine.	II	Ce diplôme s'adresse à un public qui souhaite se spécialiser dans : - les métiers de l'entreprise : direction des ressources humaines, chargé de recrutement, gestion des carrières, gestion du temps de travail, service contentieux, service paie - les métiers du conseil en gestion des ressources humaines : assistant de cabinet comptable, conseil en recrutement, « outplaceur », conseil en ressources humaines, conseiller formation et/ou insertion (OPCA, Pôle emploi...) - les métiers de l'ingénierie des dispositifs d'emploi et de formation : gestionnaire de projets régionaux, gestionnaire technique des dispositifs de formation et/ou des dispositifs de mutualisation, gestionnaire de projets européens,...	218	0	218	oui	01/10/2019	30/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
7	non	<b>DIPLÔME D'UNIVERSITE DROIT SOCIAL FORMATION A DISTANCE AVEC REGROUPEMENTS</b>	DU DROIT SOCIAL - DISTANCE	DU	II	Le DU droit social est construit à partir d'une spécialisation en droit social et droit du travail. Il a pour objectif de former des praticiens du droit social destinés aux carrières d'encadrement liées au conseil et/ou à la structuration de l'entreprise ou à la pratique libérale – avocats spécialisés, conseils ou consultants, conseils en recrutement et dynamiques de carrière ou à même de jouer un rôle dans les structures institutionnelles liées à l'emploi et à la protection sociale.	sans objet	sans objet	13234	F18	Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue. Titulaire d'un BAC +3 minimum avec expérience professionnelle dans le domaine.	II	Ce diplôme s'adresse à un public qui souhaite se spécialiser dans : - les métiers du droit : conseil juridique, cadre juridique d'entreprise ou d'organisation... - les métiers du conseil en expatriation et détachement - les métiers de la protection sociale : administrateur, chargé de mission, responsable d'unité, responsable du contentieux, chargé d'études	250	0	250	oui	01/10/2019	30/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
8	OUI	<b>DIPLÔME d'UNIVERSITE DROIT, EVALUATION et AUDIT DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE FORMATION A DISTANCE AVEC REGROUPEMENTS</b>	DU DROIT EVALUATION ET AUDIT	DU	I	L'objectif du Diplôme d'Université « Droit, Evaluation et Audit de l'Action Publique Locale » est d'apporter aux professionnels de l'action publique locale, experts-comptables, commissaires aux comptes et autres auditeurs, les clefs de compréhension des problématiques touchant à la gestion des organisations publiques locales. Il permet de développer la double compétence, juridique et managériale, seule à même de faciliter la conduite de projets stratégiques : réorganisation et mutualisation des services, transferts de compétences et de personnels, pilotage et optimisation des politiques publiques, évaluation et démarches de performance, contrôle et audit des services, etc.	sans objet	sans objet	13237	F18	Être titulaire du Diplôme d'Expertise Comptable ou Commissaire aux comptes ou cadre territorial en activité. Peuvent aussi postuler les personnes titulaires d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau II, justifiant d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans dans des fonctions d'encadrement et de gestion de l'action publique territoriale ou devant prendre en charge des fonctions liées au pilotage de l'action publique locale. La sélection se fait sur dossier de candidature et, le cas échéant, entretien individuel. Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue.	II	Ce diplôme s'adresse aux agents de la fonction publique territoriale confronté à des problématiques d'évaluation de l'action de leur collectivités : - DGS - Chefs de service  Il intéressera aussi les personnes chargées de l'accompagnement des collectivités dans leurs évolutions : - consultants spécialisés - experts-comptables - commissaires aux comptes	160	0	160	oui	02/09/2019	31/01/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
9	non	<b>DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE CARRIERES JURIDIQUES 2° ANNEE</b>	DUT CARRIERES JURIDIQUES 2° ANNEE	DUT	III	Le DUT Carrières juridiques est une formation technologique, pluridisciplinaire à dominante juridique, destinée à former des techniciens du droit dans des domaines variés. La vocation professionnelle spécifiquement juridique de l'enseignement suppose l'apprentissage des concepts et des techniques, dans une perspective d'intégration dans la vie économique. La formation dispensée mêle donc étroitement des aspects théoriques et pratiques pour développer chez l'apprenant la capacité de s'adapter aux différents métiers du droit.	81371	2541	13254	F18	Titulaire d'un 1ère année DUT Carrières Juridiques Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	IV	assistants juridiques : services RH des PME-PMI, les organismes publics et associations attachés commerciaux : cabinets juridiques secteur banque-assurance. Les diplômés peuvent aussi passer des concours administratifs (greffes, douanes, police).	745	350	1 095	non	04/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certificat) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Format on à distance ou/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
10	non	<b>DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS - GEA 2° ANNEE</b>	DUT GEA 2EME ANNEE	DUT	III	L'objectif de la 2ème année DUT Gestion des Entreprises et des Administrations est de former des professionnels possédant des compétences solides dans les différents domaines liés à la gestion. L'apprenant doit acquérir des connaissances générales et techniques, maîtriser des méthodes de travail (individuel et en équipe), développer son autonomie et sa prise d'initiative, accéder à une expérience professionnelle. En 2ème année, l'apprenant choisit entre trois options : - Gestion Comptable et Financière (GCF) pour se diriger vers les métiers de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit, de la finance. - Gestion et Management des Organisation (GMO) pour se diriger vers les métiers de gestionnaire polyvalent (compétences dans les domaines logistique, commercial, juridique, fiscal, financier et comptable). - Gestion des Ressources Humaines (GRH) pour se diriger vers l'ensemble des métiers des ressources humaines: formation, recrutement, paie, etc	GCF 81373 GRH 81374 GMO 81375	GCF 20702 GMO 20648 GRH 20652	32654	F15	Titulaire de la 1ère année DUT GEA Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	IV	assistant comptable assistant contrôleur de gestion assistant RH	738	350	1 088	non	04/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50
11	non	<b>DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE INFORMATION COMMUNICATION OPTION COMMUNICATION DES ORGANISATIONS 2° ANNEE</b>	DUT INFOCOM 2EME ANNEE	DUT	III	L'objectif de la 2ème année du DUT Information-Communication est de former des professionnels destinés à exercer une activité technologique dans le secteur de l'information et de la communication. La formation se caractérise par : - une approche fondée sur les sciences humaines et sociales, - un enseignement renforcé des langues, - le développement de la culture générale, - la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets, - la valorisation des écritures audiovisuelle	81486	20657	46354	F15	Titulaire de la 1ère année DUT Information-Communication validée Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	IV	chargé(e)s de communication interne, responsables du journal d'entreprise, du journal communal ou de l'intranet, chargé(e)s de communication externe, chargé(e)s des relations publiques, attaché(e)s de presse, webéditeur, community manager, responsables des dossiers clients en agence de communication, de publicité.	637	315	952	non	04/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50
12	non	<b>DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE 2° ANNEE</b>	DUT INFORMATIQUE 2EME ANNEE	DUT	III	L'objectif de la 2° année est de former les professionnels qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs	81377	20654	31054	F16	Titulaire de la 1ère année DUT Informatique Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	IV	Développeur de logiciels Concepteur et développeur de sites internet-intranet Analyste-programmeur Chef de projet Administrateur de systèmes et de réseaux Administrateur de bases de données Responsable d'applications  Ces métiers sont exercés dans les services informatiques des entreprises de tout domaine (banque, industrie, assurances...) et des administrations ou bien dans des sociétés de service en informatique.	707	350	1 057	non	04/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50

Actif N°	Nouvelles actions (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
13	non	<b>DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION QLIO 2° ANNEE</b>	DUT QLIO 2EME ANNEE	DUT	III	La formation vise à former des techniciens supérieurs capables d'exercer des métiers liés à la maîtrise des flux, au management de la qualité et à l'amélioration continue pour tous les secteurs d'activités et toutes les tailles d'entreprises (TPE, PME ...).Le DUT QLIO forme des technicien(ne)s supérieur(e)s capables de veiller au respect des normes de qualité et de maîtriser la circulation des flux (de matières ou d'information) au sein d'un établissement dans le but d'optimiser et de réduire les coûts. Il permet également d'accéder à des connaissances en informatique, en gestion, en communication... autour des métiers liés à l'organisation d'une entreprise. Cette formation concerne en priorité les entreprises qui ont une activité industrielle (fabrication) et/ou commerciale (achat/vente).	81395	20643	31654	F15	Titulaire de la 1ère année DUT QLIO validée Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	IV	responsable des stocks ou de la production responsable ou technicien qualité responsable de l'ordonnancement logisticien...	637	350	987	non	04/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50
14	non	<b>LICENCE MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE, PARCOURS TYPE RESSOURCES HUMAINES - CYCLE DE FORMATION CONTINUE - 3° ANNEE</b>	LICENCE AES PARCOURS RH (3ème ANNEE - FC)	L3	II	Objectifs principaux : - acquérir une connaissance générale des concepts et techniques utilisés par les gestionnaires d'organisations et d'entreprises afin d'analyser une situation et proposer ou mettre en oeuvre des méthodes permettant le fonctionnement et le développement d'un projet d'entreprise, avec une expertise élargie dans le domaine des ressources humaines. - Développer la connaissance du marché et de l'environnement économique et social national et international ainsi que des règles et contraintes pesant sur les entreprises qu'il s'agisse de leur organisation intérieure ou des relations qu'elles entretiennent entre elles, avec leurs clients et l'Etat ou des collectivités publiques. - Utiliser les diverses méthodes de gestion (contrôle de gestion, organisation des entreprises...) mais aussi le raisonnement économique et l'outil informatique. L'apprenant doit être capable de lire un bilan comptable, d'évaluer un budget, d'analyser des documents économiques et statistiques. Il doit être en mesure de faire un rapport argumenté sur la situation qu'il a expertisée et, tout particulièrement, dans le domaine de la gestion des ressources humaines	92843	24427	32076	F15	Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue (demandeur d'emploi, salarié, alternant sous contrat de professionnalisation ou individuel) titulaire d'un bac+2 : 2ème année de Licence AES, Sciences Économiques, Droit ou équivalent. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente de 3 ans minimum dans le domaine considéré ou VES.	III	Les métiers et fonctions visées sont : - assistant de ressources humaines, - responsable de l'administration du personnel, - chargé de gestion en ressources humaines, - assistant en recrutement, - assistant administratif et commercial, - assistant Pôle social et paie, - assistant administratif et comptable - gestionnaire de formation	554	350	904	non	07/10/2019	30/06/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
15	non	<b>LICENCE MENTION DROIT PARCOURS TYPE JURISTE D'ENTREPRISE- 3° ANNEE</b>	LICENCE JURISTE D'ENTREPRISE -3°ANNEE-	L3	II	Le parcours Juriste d'entreprise a pour ambition de former des juristes "de terrain", dotés des compétences juridiques requises, tant pratiques que théoriques, indispensables pour accompagner de manière pertinente et efficace, les PME régionales dans leur développement sur le marché national, européen et international. L'aspect professionnalisé résulte d'un ensemble cohérent de mesures d'encadrement (effectifs restreints, cours, séminaires, projets, stages, mises en situation). Le diplômé sera alors capable de conseiller les différents services de l'entreprise en matière de pratique juridique, de tenir la veille juridique de l'entreprise, de préparer les dossiers d'affaires juridiques (contrats, procès-verbaux...), de collaborer avec les professionnels du droit liés à l'entreprise (avocats, mandataires...).	92835	24423	13254	F18	Titulaires d'un Bac + 2 : 2° année de licence droit /A.E.S/Economie DUT / BTS ou diplôme jugé équivalent Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES. Possibilité de contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)	III	- assistant juridique généraliste ou dans un service spécialisé (fiscalité, droit des sociétés, contentieux, propriété intellectuelle) ou dans les cabinets d'avocats d'affaires, - rédacteur juridique, - technicien administratif des services juridiques, - chargé d'études ou de mission en ressources humaines, en droit social, en veille juridique...	530	420	950	non	09/09/2019	31/08/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
16	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION PRODUCTIONS ANIMALES, PARCOURS TYPE LES METIERS DU CONSEIL EN ELEVAGE, BOVINS LAIT, BOVINS VIANDE, PORC	LP CONSEIL EN ELEVAGE	LP	II	L'objectif est de consolider les connaissances et former des conseillers spécialisés en élevage (bovins lait, bovins viande, porcins) à même d'apporter un conseil technico-économique aux éleveurs, d'accompagner des projets, de participer à la vie dans l'entreprise, de s'insérer dans la politique commerciale de l'entreprise.	91883	30159	21054	F01	Titulaire d'un diplôme niveau III : BTS Agricole (ACSE ou PA), DUT génie biologique, DEUG SV, L2 Biologie Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	agent du contrôle de performance viande et lait, conseiller en groupement de producteurs, contrôleur laitier, conseiller en élevage viande et lait pour des entreprises privées ou coopératives, inséminateur et inspecteur en organisme de sélection de race, conseiller en filière porcine, éleveur, conseiller qualité, technico-commercial, conseiller de groupement sanitaire, formateur, inspecteur technique d'élevage...	400	490	890	non	09/09/2019	30/06/2020	Pôle de Formation de Bernussou - Villefranche de Rouergue IUT Rodez - 50, avenue de Bordeaux - 12000 RODEZ	
17	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION METIERS DE LA QUALITE, PARCOURS TYPE ANIMATEUR QUALITE	LP ANIMATEUR QUALITE	LP	II	L'objectif est de former des animateurs qualité capables de concevoir, suivre et gérer une démarche qualité en adéquation avec le système décisionnel de l'entreprise. Cette Licence Professionnelle vise à faire acquérir les méthodes de la démarche qualité dans tous les secteurs professionnels : industrie, industrie agroalimentaire et activités tertiaire/santé. Au-delà de la maîtrise des outils qualité, les Animateurs Qualité doivent faire preuve de fortes aptitudes à communiquer et à faire vivre une démarche qualité tout en respectant la culture de l'entreprise.	91879	30111	31354	F10	Titulaire d'un diplôme niveau III (BTS - DUT...) Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	Adjoint au responsable QSE en industrie, Animateur qualité industrie Assistant qualité en industrie Assureur qualité industrie	469	420	889	non	09/09/2019	30/06/2020	IEQT RODEZ 17, rue Aristide Briand B.P. 3349	
18	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION METIERS DE LA COMMUNICATION : CHARGE DE COMMUNICATION, PARCOURS TYPE CHARGE DE COMMUNICATION ET DE RELATION CLIENT	LP CHARGE DE COMMUNICATION ET DE RELATION CLIENT	LP	II	L'objectif est de former des responsables de la communication et de la relation client polyvalents. Ces responsables doivent être capables, après audit préalable de l'environnement de l'entreprise et diagnostic des moyens dont elle dispose, de définir une stratégie globale de communication en adéquation avec une stratégie commerciale. Ils seront donc formés pour gérer la communication interne et externe de l'organisme, pour choisir et mettre en œuvre des supports de communication pertinents et efficaces, pour développer des actions commerciales ciblées aux profils clientèles observés et pour suivre la création et le développement d'une ligne de produit/service. Ce professionnel travaille dans tous les secteurs économiques et notamment dans les organisations de taille moyenne	64316	30101	46301	F15	Titulaire d'un bac+2 (BTS, DUT, L2 ou équivalent des secteurs de la Communication ou du Commerce) Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	Chargé de communication, Responsable de stratégie commerciale Chef de produit, chef de marque Responsable marketing Responsable de campagne publicitaire	484	560	1 044	non	09/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50

Actif N°	Nouvelles actions (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Format on à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
19	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE, PARCOURS TYPE CHARGE DE CLIENTELE, PROFESSIONNELS	LP CHARGE DE CLIENTELE PROFESSIONNELS	LP	II	L'objectif est de former de futurs chargés de clientèle polyvalents dans le réseau bancaire ou les compagnies d'assurance. de préparer des conseillers-gestionnaires polyvalents et évolutifs : - polyvalence dans la diversité des opérations traitées, - maîtrise de l'évolution du métier permettant à terme d'assurer des fonctions d'encadrement, - développer les connaissances dans les domaines de la banque et de l'assurance, - appréhender les techniques et produits bancaires.	91851	30181	41062	F18	Titulaire d'un diplôme de niveau III, BTS comptabilité - Gestion - BTS MUC - DUT GEA - L2 AES Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	Conseiller gestionnaire de clientèle. Chargé d'accueil Commercial banque assurance Collaborateur d'agence Conseiller clientèle	400	560	960	non	09/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50
20	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX, PARCOURS TYPE PILOTAGE DES ACTIVITES LOGISTIQUES INDUSTRIELLES	LP PILAL	LP	II	La logistique est devenue une fonction essentielle dans la réussite des entreprises. Fonction transversale, elle harmonise l'ensemble des opérations internes et externes à l'entreprise qui participent à la satisfaction du client.Véritable coordinateur, le logisticien : - pilote la chaîne des opérations de l'approvisionnement des matières premières à la livraison des produits finis, - améliore en permanence le rapport qualité, service, coût, impact environnemental, - anime des équipes logistiques, - communique avec les partenaires de l'entreprise (fournisseurs, prestataires de services logistiques), - participe à l'amélioration des flux d'informations et des flux physiques (traçabilité), - connaît les réglementations dans le domaine des transports, dans les échanges internationaux et pour des produits spécifiques	91855	29988	31845	F11	Titulaire d'un niveau bac+2 : L2 Economie-Gestion, Comptabilité-Gestion L2 Mécanique et Ingénierie DUT GEA option PMO , DUT QLIO..., BTS Gestion-Transport, Comptabilité-Contrôle, Assistant de Gestion PME/PMI, Informatique de Gestion, Productique. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	Logisticien Responsable des achats et approvisionnements Responsable d'exploitation d'une plateforme Responsable d'entrepôt Gestionnaire de stocks Chargé de projets logistiques Technicien du planning et de l'ordonnancement Gestionnaire de flux	425	560	985	non	09/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50
21	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION DEVELOPPEMENT ET TESTS DE LOGICIELS, PARCOURS TYPE MULTIMEDIA - MOBILITE - SECURITE	LP MULTIMEDIA MOBILITE SECURITE	LP	II	L'objectif est de former des informaticiens capables de participer à la conception, à la réalisation et à l'intégration d'applications de tout domaine, en utilisant les technologies les plus récentes. Dans ce cadre, le programme aborde les technologies adéquates afin que les étudiants puissent en maîtriser les fondements ainsi que les caractéristiques de mise en œuvre. Cette mise en œuvre s'effectue au sein d'un projet ainsi qu'au cours d'un stage en entreprise pour valider l'orientation professionnelle de la formation. Compétences visées • Etre capable de programmer dans des langages orientés objet, notamment Java • Savoir utiliser des Framework de développement • Savoir concevoir et gérer des bases de données • Savoir effectuer du développement Web • Savoir réaliser du développement Mobile	91861	29966	31054	F16	Titulaires d'un diplôme de niveau III dans le domaine informatique (DUT informatique, RT, MMI, BTS SN, SIO, L2 informatique...) et aux autres formations bac+2 avec de bons résultats en informatique Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	Concepteur - Développeur informatique Développeur Web Concepteur - Intégrateur Web Développeur Java JEE Développeur applications mobiles	575	490	1 065	non	09/09/2019	30/06/2020	IUT de RODEZ 50 Avenue de Bordeaux	50

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
22	OUI	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION COMMERCE ET DISTRIBUTION, PARCOURS TYPE GESTION ET MANAGEMENT D'UNE UNITE COMMERCIALE - PRODUITS ALIMENTAIRES	LP GMUC	LP	II	Les principales compétences offertes par cette formation se fondent sur la maîtrise de 3 domaines d'expertise : - le management, - la gestion, - le commerce. A ce titre, les apprenants doivent : - maîtriser l'ensemble des différentes sources d'information et techniques d'analyse pour le développement de la rentabilité de la structure - superviser l'ensemble des activités commerciales et utiliser les moyens les plus adaptés pour maximiser les ventes - conduire, orienter, stimuler et superviser les ressources humaines - maîtriser les outils de communication pour développer efficacement les relations avec l'ensemble des partenaires internes et externes de l'entreprise.	91853	29740	34554	F19	Titulaire d'un diplôme bac + 2 : L2 en AES, droit Sciences économiques - DUT Techniques de commercialisation et génie biologique - BTS négociation et relation client NRC - BTS MUC - BTSA technico-commercial et industrie agro-alimentaire ou Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	La formation proposée par cette licence professionnelle débouche sur différentes catégories de métiers comme les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises : - Manager de rayon - Chef de rayon - Adjoint au chef de rayon	425	560	985	non	02/09/2019	30/06/2020	Centre Universitaire Tarn et Garonne	116
23		LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION METIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB, PARCOURS TYPE RESPONSABLE TECHNIQUE D'APPLICATIONS INTERNET	LP METIERS DE L'INFORMATIQUE : RTAI	LP	II	Cette formation vise l'obtention des compétences suivantes : - Conception et réalisation d'applications Internet - Suivi de conduite de projets - Maintenance du système d'information de l'entreprise - Production de contenus interactifs Le profil intéresse aussi bien les grandes entreprises, les sociétés de services en informatique, les petites et moyennes entreprises que les collectivités territoriales.	91859	29965	24223	F16	Titulaire d'un diplôme niveau III : L2 MIASH - L2 Economie et Gestion, DUT Informatique ou diplôme jugé équivalent avec prérequis en informatique Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	- Concepteur/Développeur/intégrateur d'application web, - Technicien ou gestionnaire informatique/Analyste programmeur, - Webdesigner, - Chef de projet Multimédia, - Directeur artistique ou Responsable communications - Chef d'entreprise ou Consultant Web free lance	520	560	1 080	non	02/09/2019	30/09/2020	Lycée Saliège	3
24	NON	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES AGRICOLES PARCOURS TYPE DROIT ET GESTION DES ENTREPRISES DU SECTEUR AGRICOLE	LP COMPTABILITE DROIT GEST <sup>o</sup> SECTEUR AGRICOLE	LP	II	L'objectif est de répondre aux besoins nouveaux du secteur de "Agro-service": entreprises agricoles, para-agricoles, agro-alimentaires, d'agroéquipement, mais aussi les organisations professionnelles agricoles, les centres d'économie rurale et les cabinets d'expertise comptable... L'évolution du secteur agricole pousse en effet ces acteurs à rechercher des collaborateurs dotés d'une formation de plus en plus polyvalente comprenant non seulement des qualifications en comptabilité et en gestion mais aussi de solides références en droit et fiscalité.	91873	29742	21052	F15	Titulaire d'un diplôme niveau III en AES, Droit, Gestion, Sciences économiques, d'un diplôme de niveau BAC + 2 compatible avec la spécialité (notamment BTS, DUT, DEUST, BTS des filières droit, gestion, sciences économiques, administration, commerce, technologies agricoles, agroalimentaires et gestion de l'entreprise agricole...), Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	- Responsable administratif au sein des coopératives agricoles, - Assistant au sein d'un service comptable, de gestion ou cabinet juridique, - Conseiller chargé de clientèle rurale dans les établissements bancaires, d'assurance, - Conseiller au sein d'organisation professionnelle (syndicat, SAFER, mutuelles...)	408	490	898	non	16/09/2019	30/06/2020	CFPPA Toulouse Auzeville	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
25	non	LP MENTION AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN ; PARCOURS TYPE ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES DU PAYSAGE	LP ADMINISTRAT* ET GEST* DES ENTREPRISES DU PAYSAGE	LP	II	Cette licence répond aux besoins professionnels du secteur de l'aménagement paysager, dont les métiers proposés s'organisent autour de : - la conception paysagiste, - la réalisation d'aménagement paysager, Il s'agira notamment de former des cadres en mesure de réaliser l'interface entre le commanditaire, la direction et les équipes de chantier et de seconder le chef d'entreprise (appels d'offre). La formation a également pour finalité de préparer à la création ou à la reprise d'entreprise.	91849	29733	21046	F15	Titulaire d'une formation bac+2 : L2 AES, Eco gestion, Droit, L2 géographie, biologie, MASS, BTSa option Aménagement Paysager, Production Horticole, Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation, DEUST / DUT et autres BTS dans le cadre d'une recherche de compétences spécifiques Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	- Chef d'agence ou gérant d'entreprise d'aménagement paysager - Conducteur de travaux paysagers d'une TPE/PME - Technico-commercial d'une TPE/PME - Responsable de travaux d'une TPE/PME - Responsable des espaces verts en TPE/PME/Collectivités	594	490	1 084	non	09/09/2019	30/06/2020	CFPPA Toulouse Auzeville	2
26	non	LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION METIERS DU NOTARIAT, PARCOURS TYPE REDACTEURS D'ACTES	LP METIERS DU NOTARIAT : REDACTEURS D'ACTES	LP	II	La licence professionnelle « métiers du notariat » vise à former des juristes rédacteurs d'actes simples capables : - d'acquérir des connaissances juridiques approfondies dans les domaines spécifiques du notariat - de rédiger des actes courants, (ex : vente, attestation immobilière, déclaration de succession...), qui seront exécutés sur directives générales et sous contrôle régulier - de connaître la nature des pièces administratives indispensables à l'opération - d'assurer le suivi des dossiers et le respect des délais et des procédures - d'effectuer les formalités en vue de la publication d'un acte - d'accueillir la clientèle - d'utiliser les outils de la négociation immobilière et de l'expertise immobilière	86101	30153	13275	F18	Titulaire de bac+2 dotés de connaissances juridiques de base (Licence (L2) de droit, Licence (L2) d'AES, BTS Métiers du notariat, BTS immobilier, DUT carrières juridiques, DEUST droit immobilier) Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	III	- Collaborateur des offices de notaires - Agent immobilier, de banque, d'assurance et d'expert foncier, - Assistant juridique	405	420	825	non	02/09/2018	30/06/2019	Université Toulouse 1 Capitole	2
27	non	MASTER 2 MENTION DROIT DES AFFAIRES, PARCOURS TYPE DROIT ET GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	M2 DROIT GEST* ENTR. AGR. ET AGROALIMENTAIRES	M2	I	Le Master "Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires" dispense une double formation en droit et gestion, appliquée à un secteur économique : le secteur agricole et agro-alimentaire. Une fois acquis les savoirs fondamentaux, le Master donne les techniques et analyses juridiques et financières, spécifiques à la filière qui présente la particularité d'avoir construit une organisation, un système et des structures propres.	91955	26216	13261	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires, les candidats titulaires d'un M1 mention droit des affaires ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.	II	Conseiller juridique et fiscal aux agriculteurs Directeur ou animateur de groupement de producteurs, de syndicats professionnels, Chargé de clientèle agricole dans les banques et assurances Contrôleur de gestion dans les coopératives, cabinets d'expertise comptable, ou en entreprise agroalimentaire Expert agricole et foncier Juriste d'entreprise Avocat spécialisé	335	420	755	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
28	non	MASTER 2 MENTION DROIT DES AFFAIRES, PARCOURS TYPE DROIT DES TRANSPORTS ET DE L'AERONAUTIQUE	M2 DROIT DES TRANSPORTS ET DE L'AERONAUTIQUE	M2	I	Cette formation répond aux besoins de compétences juridiques en droit des transports, suscités par l'évolution permanente de l'activité de transport (législation, jurisprudence, libéralisation, internationalisation, concentration, mouvements sociaux).	91955	26216	13261	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit des transports et de l'aéronautique, les candidats titulaires d'un M1 mention droit des affaires, d'un M1 mention droit public ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste d'entreprise Avocat Gestionnaire de litiges Responsable d'agence Administrateur (établissement public) Acheteur/ organisateur de transports	235	420	655	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
29	non	MASTER 2 MENTION DROIT DES AFFAIRES, PARCOURS TYPE SECTEUR FINANCIER (BANQUE, FINANCE, ASSURANCE)	M2 SECTEUR FINANCIER (BANQUE-FINANCE-ASS.)	M2	I	Le master "secteur financier (banque, finance, assurances)" est destiné à former des professionnels ayant de très bonnes bases juridiques, spécialement dans les domaines du droit des assurances, de la banque et des marchés financiers, tout en étant réceptifs aux questions économiques, mathématiques et comptables. Il bénéficie en effet de l'alliance de la Faculté de Droit et de Toulouse School of Economics.	91955	26216	13261	F18	Ont vocation à être admis en M2 Secteur financier, les candidats titulaires d'un M1 mention droit des affaires ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Avocat Juriste de banque, d'assurance ou de finance Régulateur Consultant Auditeur Gestionnaire de patrimoine Compliance officer	252	420	672	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
30	non	MASTER 2 MENTION DROIT DES AFFAIRES, PARCOURS TYPE JURISTE D'AFFAIRES - DJCE	M2 JURISTE D'AFFAIRES - DJCE	M2	I	Ce Master, auquel est associé un Diplôme d'Université, le diplôme Juriste conseil d'entreprise (DJCE), est destiné à donner une formation de haut niveau en droit des affaires. Orientée vers la pratique du droit de l'entreprise, cette formation permet, au contact de professionnels du droit, de se familiariser notamment avec les techniques contractuelles, fiscales, sociales et le droit des sociétés.	91955	26216	13261	F18	Ont vocation à être admis en M2 juriste d'affaires, les candidats titulaires d'un M1 mention droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste dans un service juridique d'entreprise Juriste en cabinet d'avocats d'affaires dans les secteurs du droit des sociétés, des fusions/acquisitions, des restructurations	473	210	683	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
31	non	MASTER 2 MENTION DROIT DES AFFAIRES, PARCOURS TYPE JURISTE D'ENTREPRISE	M2 JURISTE D'ENTREPRISE	M2	I	Cette formation a pour objectif de préparer les apprenants aux multiples domaines du droit de l'entreprise. L'enseignement se déroule sur 4 périodes d'alternance.	91955	26216	13261	F18	Ont vocation à être admis en Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit des affaires, parcours type Juriste d'entreprise, les candidats ayant validé 60 crédits ou au titre de la première année du Master mention Droit des affaires ou d'un autre Master de droit, d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste dans un service juridique d'entreprise Juriste dans un cabinet d'expertise comptable, de commissaires aux comptes, d'avocats	431	560	991	non	02/09/2019	30/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
32	non	MASTER 2 MENTION DROIT DES AFFAIRES, PARCOURS TYPE PROPRIETE INTELLECTUELLE	M2 PROPRIETE INTELLECTUELLE	M2	I	Le Master 2 Propriété intellectuelle propose une spécialisation en propriété intellectuelle. Tous les aspects juridiques de la propriété intellectuelle sont étudiés : propriété industrielle, propriété littéraire et artistique, droits voisins. Cet enseignement est complété par une formation renforcée en techniques contractuelles, par une initiation à l'économie de la connaissance pour ouvrir le champ des compétences et des débouchés, et par un renforcement du niveau linguistique en anglais spécialisé de la propriété intellectuelle.	91955	26216	13261	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit de la propriété intellectuelle, les candidats titulaires d'un M1 mention droit des affaires ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. Notamment, dans le cadre de la convention de double diplôme avec l'Université Carlos 3 de Madrid, les candidats français devront justifier de leurs connaissances en espagnol et les candidats espagnols de leurs connaissances en français.	II	Juriste dans des cabinets d'avocats ou de conseils en propriété intellectuelle Juriste dans des entreprises innovantes (luxe, édition, industrie pharmaceutique, recherche en biotechnologies)	335	560	895	non	02/09/2019	30/10/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
33	non	MASTER 2 MENTION DROIT SOCIAL, PARCOURS TYPE DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	M2 DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	M2	I	Le Master 2 « Droit du travail et de l'emploi » a pour objectif de former des juristes spécialisés de haut niveau capables, sur le fondement de connaissances solides et familiarisés avec les mécanismes, institutions et problématiques du marché du travail, de mettre en œuvre ce droit extrêmement mouvant et confronté au phénomène de globalisation de l'économie.	91975	26217	13234	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit du travail et de l'emploi, les candidats titulaires d'un M1 mention Droit social ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste spécialisé dans les fonctions RH Avocat Magistrat Conseiller juridique auprès des entreprises Journaliste juridique	245	420	665	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
34	non	MASTER 2 MENTION DROIT SOCIAL, PARCOURS TYPE DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE	M2 DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE	M2	I	Ce master 2 apporte une double compétence en droit social et en gestion des ressources humaines. Les titulaires de ce diplôme seront capables de réfléchir et d'agir sur deux axes complémentaires : mener de manière autonome des analyses juridiques complexes dans le domaine du droit du travail et de la protection sociale et conduire les diagnostics organisationnels et sociaux liés à la GRH.	91975	26217	13234	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit et management social de l'entreprise, les candidats titulaires d'un M1 mention droit social ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste en droit social Responsable de service juridique dans un cabinet d'expertise comptable Responsable de service juridique dans les organismes sociaux et de protection sociale Responsable RH	485	280	765	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelles actions (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
35	non	MASTER 2 MENTION DROIT SOCIAL, PARCOURS TYPE DROIT ET SCIENCES DU TRAVAIL EUROPEEN	M2 DROIT ET SCIENCES DU TRAVAIL EUROPEEN	M2	I	Cette formation présente la spécificité de former à la fois en économie du travail, en droit social et en ressources humaines, dans une perspective européenne comparative. L'objectif est de permettre d'acquérir les compétences suivantes : - maîtriser les concepts juridiques fondamentaux du droit du travail - mesurer et résoudre les problèmes posés par des relations de travail internationales, - effectuer une veille juridique sur l'évolution du droit international et européen du travail, - maîtriser les outils de diagnostic du marché du travail, au service des personnes en recherche d'emploi ou en réorientation professionnelle, - mobiliser les outils et les pratiques des services Ressources Humaines en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, de développement de l'employabilité, de protection de la santé au travail, de gestion des compétences et de politique de formation	91975	26217	13234	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit et sciences du travail européen, les candidats titulaires d'un M1 mention droit social, ou mention droit européen, ou mention droit international ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.	II	Juriste en droit social dans une entreprise ou une organisation professionnelle Assistant juridique Conseiller emploi, formation, apprentissage Responsable RH Gestionnaire RH Consultant en RH Responsable service social Chargé des rémunérations et de la mobilité internationale (Compensation and benefits) Chargé de recrutement en cabinet ou en entreprise Chargé de mission en protection sociale Assistant d'agence Avocat en droit social Contrôleur et inspecteur du travail Responsable du personnel dans une collectivité territoriale Journaliste spécialisé en droit social et/ ou GRH	299	420	719	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
36	non	MASTER 2 MENTION DROIT FISCAL PARCOURS TYPE DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE	M2 DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE	M2	I	La mention Droit Fiscal vise à former des spécialistes de haut niveau dans ce domaine. La seconde année de master vise à compléter la formation acquise en première année par une spécialisation poussée en droit fiscal de l'entreprise : il s'agit de donner une connaissance approfondie de l'ensemble du système fiscal par l'acquisition de bases thématiques en insistant sur les aspects pratiques de l'application de la fiscalité.	91963	26215	13354	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit fiscal de l'entreprise, les candidats titulaires d'un M1 mention droit fiscal, d'un autre M1 de Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Avocat spécialisé Consultant au sein de cabinets d'avocats ou d'expertise comptable Juriste spécialisé dans les services fiscaux de sociétés ou les cabinets de conseil en patrimoine	250	280	530	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nivea u d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
37	non	MASTER 2 MENTION DROIT DU NUMERIQUE PARCOURS TYPE DROIT ET NUMERIQUE	M2 DROIT ET NUMERIQUE	M2	I	Ce M2 permet l'acquisition de connaissances en droit du numérique et la compréhension des enjeux techniques, économiques et sociaux. L'objectif est de former des juristes capables d'anticiper et de comprendre les évolutions technologiques liées au développement du numérique. Par l'acquisition d'une double compétence en droit du numérique et en technologies de l'information et de la communication, cette spécialité forme des juristes capables de conduire un meilleur dialogue avec les informaticiens et de résoudre efficacement des problèmes juridiques liés au traitement de l'information.	91957	30901	13254	F18	Ont vocation à être admis en Master 2 mention Droit du numérique, parcours type Droit et numérique, les candidats ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Droit du numérique ou d'un autre Master de droit, d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.	II	Avocat spécialisé/ Juriste d'entreprise (opérateurs des communications électroniques, entreprises de services numériques) Délégué à la Protection des Données (DPO) Juriste spécialisé en numérique Conseiller juridique en cybersécurité	358	560	918	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
38	non	MASTER 2 MENTION DROIT DU NUMERIQUE PARCOURS TYPE DROIT DES MEDIAS ET DE LA COMMUNICATION	M2 DROIT DES MEDIAS ET DE LA COMMUNICATI ON	M2	I	Ce M2 apporte une spécialisation juridique dans le domaine des médias et de la communication, concernant l'ensemble des secteurs, de la communication audiovisuelle à la communication électronique, du droit de la presse écrite au droit du cinéma, du droit de la propriété intellectuelle au droit des contrats... Les débouchés possibles sont tous les métiers du droit dans les secteurs visés (conseils, contentieux, élaboration des contrats, organismes de régulation...).	91957	30901	13254	F18	Ont vocation à être admis en Master 2 mention Droit du numérique, parcours type Droit des médias et de la communication, les candidats ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Droit du numérique ou d'un autre Master de droit, d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.	II	Avocat spécialisé Conseil en droit des médias et de la communication	305	420	725	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
39	non	MASTER 2 MENTION DROIT DU PATRIMOINE, PARCOURS TYPE INGENIERIE DU PATRIMOINE	M2 INGENIERIE DU PATRIMOINE	M2	I	Fondé sur une approche globale de la gestion du patrimoine, faisant une part importante aux techniques juridiques du droit civil (biens, sûretés, successions, représentation...), et donnant toute leur part aux autres techniques (fiscales, comptables, commerciales, assurances...), le Master « Ingénierie du patrimoine » sanctionne une formation spécialisée dans un domaine en pleine expansion.	91959	26218	41014	F18	Ont vocation à être admis en M2 Ingénierie du patrimoine, les candidats titulaires d'un M1 mention droit du patrimoine ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Gestionnaire de patrimoine Chargé de clientèle dans les banques, compagnies d'assurance, études notariales	300	560	860	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nivea u d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
40	non	MASTER 2 MENTION DROIT NOTARIAL, PARCOURS TYPE FORMATION NOTARIALE	M2 FORMATION NOTARIALE	M2	I	Le Master Droit Notarial sanctionne la première année d'études du Diplôme Supérieur du Notariat. Les modalités du Master sont fixées par arrêté conjoint du ministre de la Justice, Garde des Sceaux et du Ministre de l'Education Nationale ; elles relèvent également du régime général des Masters. Le Master Droit Notarial constitue, en tant que tel, l'une des filières d'accès au titre de notaire permettant à leurs titulaires d'être nommés notaires. Par ailleurs, il ouvre d'intéressants débouchés en matière patrimoniale et immobilière.	91967	14152	13275	F18	Ont vocation à être admis en M2 Formation notariale, les candidats titulaires d'un M1 mention droit notarial ou un autre M1 mention Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Notaire Collaborateur juridique Conseil en gestion de patrimoine financier	327	140	467	non	02/09/2019	30/06/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
41	non	MASTER 2 MENTION DROIT DE L'IMMOBILIER PARCOURS TYPE DROIT DE L'IMMOBILIER	M2 DROIT DE L'IMMOBILIER	M2	I	Le Master Droit Immobilier forme des professionnels de l'immobilier de haut niveau appelés à gérer des opérations immobilières des entreprises du secteur privé et du secteur public. Il permet également de se préparer à l'exercice des professions libérales spécialisées dans le secteur immobilier (avocat spécialisé, conseil, expert).	91951	14150	13286	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit de l'Immobilier, les candidats titulaires d'un M1 mention droit de l'Immobilier ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Promoteur immobilier Gestionnaire immobilier dans le secteur bancaire, l'habitat social, les cabinets d'avocats, les collectivités territoriales	304	280	584	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
42	non	MASTER 2 MENTION DROIT PRIVE PARCOURS TYPE DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE	M2 DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE	M2	I	L'enseignement dispensé par des enseignants-chercheurs et des professionnels s'adresse à ceux qui auront en charge d'encadrer, former ou expertiser l'action sociale ou d'apporter aide et contrôle à la famille ou à chacun de ses membres tels que magistrats, avocats, médiateurs familiaux, mandataires à la protection des majeurs, fonctionnaires territoriaux, personnels d'encadrement de l'action sanitaire et sociale...	91969	13478	13295	F18	Titulaire d'un Master 1 droit privé ou d'un autre Master de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Avocat Magistrat Inspecteur des affaires sanitaires et sociales Médiateur familial Mandataire à la protection des majeurs Cadre des métiers d'aide à la personne ou dans les collectivités territoriales Juriste dans les services contentieux, dans le milieu associatif	246	280	526	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Format on à distance ou/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
43	non	MASTER 2 MENTION DROIT PRIVE PARCOURS TYPE CONTENTIEUX ET ARBITRAGE	M2 CONTENTIEUX ET ARBITRAGE	M2	I	Le parcours-type « Contentieux et Arbitrage » a pour vocation de permettre d'appréhender les différents contentieux qui se développent en droit public comme en droit privé. La formation a pour objectif de consolider les connaissances concernant les enseignements fondamentaux de procédure civile, de procédure pénale et de contentieux administratif. Elle a également pour finalité de faire découvrir la diversité des contentieux spécifiques tels que les procédures d'urgence, le contentieux de la consommation ou encore le contentieux du droit des étrangers. Une place de choix est réservée à l'étude de l'arbitrage interne et international, matière qui, en général, n'a fait l'objet d'aucun enseignement antérieur.	91969	13480	13285	F18	Ont vocation à être admis en M2 Contentieux et arbitrage, les candidats titulaires d'un M1 mention droit privé ou d'un autre master de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste d'entreprise du contentieux. Responsable juridique spécialiste du contentieux et de l'arbitrage Juriste des juridictions judiciaires et administratives, en cabinet d'avocats, en études d'huissiers de justice, des services contentieux des entreprises Médiateur des centres de médiation et d'arbitrage	239	280	519	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
44	non	MASTER 2 MENTION DROIT PRIVE PARCOURS TYPE CONTRATS ET RESPONSABILITE DES PROFESSIONNELS	M2 CONTRATS ET RESPONSABILITES DES PROF.	M2	I	Il a pour vocation de permettre aux apprenants d'acquérir des connaissances théoriques (nécessaires à la pratique) et pratiques afin qu'ils puissent facilement devenir "opérationnels". Les secteurs d'emploi concernés sont vastes. En effet, les questions liées à la rédaction de contrats et à la responsabilité y afférant, ou à la responsabilité des acteurs de la vie économique dans leurs activités professionnelles, concernent tous les secteurs d'activité envisageables.	91969	13479	13274	F18	Ont vocation à être admis en M2 Contrats et responsabilité des professionnels, les candidats titulaires d'un M1 mention droit privé ou d'un autre master de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.	II	Juriste contentieux Conseiller en service contentieux et recouvrement dans les banques et les assurances Responsable de portefeuille en assurance Gestionnaire négociateur Gestionnaire et rédacteur sinistre Juriste d'assurance Administrateur des Ressources Humaines Rédacteur dans les services juridiques des entreprises ou en cabinet d'avocats Conseil juridique Avocat conseil en cabinet	236	280	516	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
45	non	MASTER 2 MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES PARCOURS TYPE DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	M2 DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	M2	I	Approfondissement des connaissances et acquisition d'une culture scientifique relative au phénomène criminel et aux solutions pénales qui lui sont apportées.	91973	13462	13219	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit pénal et sciences criminelles, les titulaires d'un M1 mention droit pénal, ou carrières judiciaires ou droit privé ou encore d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis	II	Avocat Magistrat Juriste dans l'administration pénitentiaire et les services sociaux Conseiller juridique Juriste d'entreprise Analyste ou rédacteur dans l'édition juridique	262	210	472	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
46	non	MASTER 2 MENTION DROIT DE LA SANTE PARCOURS TYPE DROIT DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE	M2 DT DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE	M2	I	Le master Droit de la santé et Protection sociale offre une formation de haut niveau relative à l'organisation du système de santé, au développement de nouvelles formes d'encadrement et de régulation de l'activité médicale, biomédicale et pharmaceutique, à l'évolution des contrats médicaux et de la responsabilité des établissements et des soignants. Dans le même temps, il forme des juristes capables de dominer les fondamentaux du droit du travail et de la protection sociale, d'avoir une vision prospective de ces droits en constante mutation et de maîtriser à la fois l'étude des textes légaux et conventionnels, l'analyse d'une jurisprudence très sensible aux évolutions économiques et sociales et la compréhension des divers contentieux. Enfin, il propose une réflexion sur les enjeux et cadres juridiques, existants et en cours d'élaboration, relatifs aux biotechnologies. Le tout dans un contexte national mais aussi européen et international.	91953	26219	43415	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit de la santé et de la protection sociale, les étudiants titulaires d'un M1 mention droit public, ou mention droit social, ou d'un autre M1 de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Cadre ou expert dans les établissements publics ou privés du secteur sanitaire et social Avocats spécialisés, juristes-conseils ou cadres dans les établissements de santé Responsables de maisons de retraite, EHPAD et autres établissements du secteur médico-social, de sociétés de fabrication ou distribution de matériel médical ou de dispositifs médicaux, sociétés d'assurance et mutuelles Juristes-conseils dans des cabinets privés de consulting, ordres professionnels de santé, associations humanitaires	279	420	699	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelles actions (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
47	non	MASTER 2 MENTION MIAGE PARCOURS TYPE INGENIERIE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'AIDE A LA DECISION	M2 MIAGE ISIAD	M2	I	Le Master 2 MIAGE parcours ISIAD est un Master double compétence qui s'adresse à des étudiants ayant déjà des compétences en Administration, Gestion, Economie et Econométrie, acquises au cours de leurs études en licence. L'objectif de ce Master est de former des cadres actifs dans le processus de conception de systèmes informatique décisionnels. L'informatique décisionnelle est un secteur en plein développement. Les entreprises ont besoin de prendre des décisions de plus en plus rapidement sur des données étayées. L'évolution technologique permet de satisfaire ce besoin avec l'accroissement du potentiel des machines, des Systèmes de Gestion de Bases de Données et l'apparition des nombreux outils centrés sur les Big Data. Concevoir un système d'information décisionnel consiste dans un premier temps à extraire les données pertinentes pour la prise de décision à partir des Systèmes d'Information opérationnels (Bases de Données, ERP), des données publiques, des objets connectés et des réseaux sociaux. Dans un deuxième temps ces données sont consolidées, organisées et stockées dans des entrepôts de données (Datawarehouse), afin de permettre de les exploiter avec des outils d'analyse multi-dimensionnelle et des outils de fouille de données (Datamining) pour restituer des indicateurs pertinents aux décideurs.	92007	28641	31084	F16	Titulaire d'un Master 1 SIO (Système d'Information et Informatique des Organisations) ou le Master 1 MIAGE parcours IM. Titulaire d'un Master 1 ou d'un diplôme reconnu équivalent (Initiation en informatique obligatoire). Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES. Maîtrise de l'anglais obligatoire.	II	Ingénieur, consultant ou chef de projet de la conception de système d'aide à la décision Administrateur de système d'information Directeur des systèmes d'information	480	700	1 180	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
48	non	MASTER 2 MENTION MIAGE PARCOURS TYPE INGENIERIE DES PROCESSUS METIERS	M2 MIAGE IPM	M2	I	L'objectif du MASTER 2 MIAGE parcours IPM est de former des cadres pouvant accompagner une entreprise dans l'évolution de son SI au travers de l'analyse, de la modélisation et de l'informatisation des processus métiers dans un environnement technologique adapté, pouvant notamment reposer sur des architectures orientées services. Ils pourront participer à la mise en place des nouveaux processus avec la gestion du changement associée. Ils seront amenés à prendre en charge des projets, de la définition des besoins jusqu'à leur réalisation, dans un contexte fortement évolutif.	92007	28641	31084	F16	Titulaire d'un Master 1 MIAGE (ou Système d'Information et Informatique des Organisations) ou diplôme équivalent (M1 Informatique, ISMAG, SID, Gestion,...) avec un pré-requis suffisant en informatique et système d'information. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Consultant BPM (Business Process Management) Consultant ERP (Entreprise Ressource Planning) Consultant nouvelles technologies, Consultant stratégie informatique Business Process Application Manager Ingénieur d'Etudes Ingénieur Analyste Ingénieur des Systèmes d'Information Responsable Administration de Données Ingénieur Conseil Bases de Données Administrateur du Système d'Information Architecte concepteur du Système d'Information Gestionnaire des changements technologiques Auditeur interne ou externe Directeur des systèmes d'information	483	700	1 183	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
49	non	MASTER 2 MENTION ECONOMETRIE, STATISTIQUES PARCOURS TYPE STATISTIQUES ET ECONOMETRIE	M2 STATISTIQUES ET ECONOMETRI E	M2	I	Le Master Droit, Economie, Gestion, mention Econométrie, Statistiques, parcours type Statistiques et Econométrie est une formation universitaire permettant aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de statistique appliquée et d'informatique (gestion de bases de données). Cette solide formation en statistique, économie et informatique permet d'accéder à des emplois de cadres dans le secteur tertiaire. Cette combinaison entre ingénierie mathématique et économie fait la spécificité de ce parcours.	91979	28607	11036	F18	Titulaire d'un Master 1 économétrie, statistiques ou ayant obtenu sans redoublement l'année préparatoire du M2 statistique et économétrie ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Chefs de projet ou Chargé d'études statistiques, économétriques ou actuarielles Chargé d'études actuarielles Analyste quantitatif Data scientists	426	560	986	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelles actions (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
50	non	MASTER 2 MENTION MANAGEMENT PARCOURS TYPE GESTION DES ENTREPRISES SOCIALES ET DE SANTE (GESS)	M2 GESS	M2	I	Apporter les compétences nécessaires à l'exercice d'une fonction de cadre de direction, de directeur d'établissement de moins de 50 salariés, dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Le Master 2 Gestion des Entreprises Sociales et de Santé (GESS), propose l'acquisition de savoirs fondamentaux et d'instruments de gestion adaptés au management d'établissements et de groupements des secteurs sanitaire, médico-social et social, ainsi qu'à des missions d'expertise dans les champs de l'action sociale, de la santé et de l'économie sociale. L'accent est mis sur la maîtrise des aspects stratégiques et inter-organisationnels.	91993	26214	32032	F15	Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue. Titulaire d'un M1 ou titre équivalent. Professionnels titulaires du CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Direction d'Etablissements Sociaux). Cadres expérimentés après validation des acquis professionnels Elèves-stagiaires préparant le diplôme de DESSMS (Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social) de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Directeur d'établissement de santé Responsable d'association médico-sociales Cadre expert médico-social	350	260	610	non	03/10/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
51	non	MASTER 2 MENTION MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES PARCOURS TYPE ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	M2 ADMINISTRATI ONS DES ENTREPRISES	M2	I	Le Master 2 MAE (ancien DESS CAAE) est le diplôme national commun à l'ensemble des IAE. C'est un cursus "double compétence" réservé à des non gestionnaires qui prépare les stagiaires de Formation Continue aux fonctions managériales et d'encadrement dans les entreprises. Le programme du MAE couvre l'ensemble des disciplines de gestion. Les différentes UE apportent les fondamentaux conceptuels et théoriques mais aussi les aspects opérationnels par les interventions de nombreux professionnels puis par une mission professionnelle.	91995	26212	32032	F15	Ce diplôme s'adresse à un public de formation continue et aux alternants en contrat de professionnalisation. Titulaire d'un M1 dans une filière non gestionnaire ou d'un autre M1 jugé équivalent ou d'un diplôme d'ingénieur, après examen de leur dossier et réussite à un test de sélection national dans le cadre de la formation initiale. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Directeur administratif et financier Dirigeant de PME Directeur d'usine Chef de service Chef de projet Ingénieur d'études Chef de produit Responsable d'agence ou de service bancaire Cadre RH Responsable administratif ou technique Contrôleur de gestion...	328	0	328	non	13/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
52	non	MASTER 2 MENTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PARCOURS TYPE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	M2 MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	M2	I	Le Master 2 Management des Ressources Humaines a pour but de faire acquérir à des professionnels de l'entreprise et de la gestion des ressources humaines, une vision globale de la fonction RH et d'approfondir une expertise dans les différents domaines du management des ressources humaines. Les compétences développées sont aussi bien pratiques que théoriques. Elles doivent amener les stagiaires à être capables de réaliser une analyse critique des situations rencontrées et à élaborer et mettre en œuvre des projets de GRH.	91987	26210	33054	F15	Ce diplôme s'adresse à un public de formation continue et aux alternants en contrat de professionnalisation. Titulaire d'un Master 1 gestion des ressources humaines ou d'un autre M1 jugé équivalent ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'école supérieure de commerce. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Responsable des Ressources Humaines en PME Collaborateur du DRH en grande entreprise ...	320	840	1 160	non	06/09/2018	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelle action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
53	non	MASTER 2 MENTION MANAGEMENT STRATEGIQUE PARCOURS TYPE MANAGEMENT DE L'INNOVATION	M2 MANGEMENT DE L'INNOVATION	M2	I	Le Master Management de l'Innovation a pour objectif de former des cadres spécialisés dans le management de l'innovation au sein des PME, des groupes industriels et des sociétés de service. Il prépare plus particulièrement à la gestion de projets d'innovation, au lancement de nouveaux produits et de nouveaux business, à la mise en place de services à forte valeur ajoutée.	91999	26209	32032	F15	Ce diplôme s'adresse à un public de formation continue et aux alternants en contrat de professionnalisation. Titulaire d'un Master 1 management stratégique ou d'un autre M1 jugé équivalent ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'école supérieure de commerce. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Ingénieur chargé d'affaires Consultant junior Ingénieur conseil en innovation Assistant chef de projet R&D Assistant responsable conception et développement Assistant chef de produit Assistant responsable knowledge management Responsable veille technologique Responsable Intranet Cyberveilleur	275	0	275	non	04/10/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
54	non	MASTER 2 MENTION DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN PARCOURS TYPE DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE (MADIC)	M2 DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE	M2	I	La formation, en langue française et anglaise, donne aux juristes les réflexes, méthodes et connaissances nécessaires à l'internationalisation, l'europanisation et à l'harmonisation des situations et des règles de droit, qu'il s'agisse du droit privé ou du droit public. Le premier semestre de la formation dispense les méthodes et connaissances générales nécessaires à la gestion des situations internationales. Au cours du second semestre, le stagiaire choisit un domaine de spécialisation et part en stage en entreprise.	91965	14148	13267	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit international parcours type Droit international et comparé, les étudiants titulaires d'un M1 mention droit international, ou mention Droit européen, ou d'un autre M1 de Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste des services juridiques des entreprises privées, publiques et d'économie mixte, dans la mesure où elles conquièrent des marchés à l'étranger Responsable juridique Juriste international	242	280	522	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelles actions (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
55	non	MASTER 2 MENTION DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN PARCOURS TYPE JURISTE INTERNATIONAL	M2 JURISTE INTERNATIONAL	M2	I	Cette formation dispense des enseignements pointus afin de répondre aux besoins et préoccupations des entreprises et cabinets à vocation internationale. Elle prépare les futurs juristes d'entreprise ou avocats à faire face aux nouvelles exigences juridiques posées par l'internationalisation des échanges et des activités. L'un des atouts de ce Master réside dans la formation en français et en anglais, aux disciplines du droit liées au contexte international.	91965	14147	13267	F18	Ont vocation à être admis en M2 Juriste international, les étudiants titulaires d'un M1 mention Droit international, ou mention Droit des affaires ou d'un autre M1 de Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste d'affaires international Juriste d'entreprise dans des multinationales, des institutions internationales Avocat à l'international	230	420	650	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole 2, rue du Doyen Gabriel Marty	2
56	non	MASTER 2 MENTION DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN PARCOURS TYPE INTERNATIONAL BUSINESS LAWYER	M2 INTERNATIONAL BUSINESS LAWYER	M2	I	Cette formation donne les connaissances et savoirs-faire professionnels nécessaires à la pratique du droit des affaires international. Son but est de former des juristes compétents en ce domaine. Elle se décline en trois spécialités liées aux spécialités du Cluster de Toulouse : - Aéronautique, spatial et systèmes embarqués (Aerospace valley) - Oncologie, santé - Agriculture et agro-business La particularité de ce master est de se dérouler sous la forme de séminaires presque exclusivement assurés par des professionnels de ces domaines (Airbus, Atr, Latécoere, Eads Astrium, Spot Image, Thales, Continental, Pierre Fabre, 3a Groupe...)	91965	14147	13267	F18	Titulaire d'un Master 1 droit international ou Master 1 droit des affaires ou d'un autre Master de droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Possibilité de dispense du titre requis par la commission VA85 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES. Maîtrise de l'anglais obligatoire	II	Juriste d'affaires international Juriste d'entreprise dans des multinationales, des institutions internationales Avocat à l'international	186	420	606	non	02/09/2019	31/12/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
57	non	MASTER 2 MENTION DROIT PUBLIC PARCOURS TYPE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	M2 DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	M2	I	La spécialité « Droit public des affaires » a pour ambition de former des juristes spécialisés dans la connaissance et la pratique des différentes règles du droit public applicables aux entreprises et de manière plus générale, à la vie des affaires. Elle couvre ainsi une diversité de régimes juridiques, depuis le droit des aides d'Etat jusqu'aux contentieux publics, en passant par le droit des marchés publics et des conventions de délégation de service public, le droit des implantations sur le domaine public, les règles applicables aux opérations de travaux publics, l'analyse de montages contractuels, plus ou moins complexes, réalisant de nouvelles formes de partenariats public-privé.	91971	29224	13237	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit public des affaires, les étudiants titulaires d'un M1 mention droit public, ou d'un autre M1 de Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Consultant Avocat Juriste d'entreprise spécialiste des procédures d'achat sur appel d'offre Responsable des marchés publics Juriste en contentieux Juriste des marchés en entreprise Consultant juridique auprès d'entreprises privées ou d'administrations ou d'organismes publics (gestion et administration des réseaux de communication, de distribution...) Responsable administratif et financier Gestionnaire des marchés et des contrats	250	420	670	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouvelle action (oui/non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formation à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
58	non	MASTER 2 MENTION DROIT PUBLIC PARCOURS TYPE DROIT PUBLIC GENERAL	M2 DROIT PUBLIC GENERAL	M2	I	Savoir reprendre les bases des méthodes et courants de pensée, savoir être à la pointe des enjeux du droit administratif moderne, celui du monde professionnel et replacer cela dans un contexte constitutionnel et financier alors qu'aucun autre Master 2 ne le permet sont les clefs pour avoir un diplôme pertinent : comprendre que la deuxième année de master n'est pas une simple introduction au monde professionnel, il est aussi la dernière année pour prendre le recul utile à toute une carrière.	91971	29224	13237	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit public général, les étudiants titulaires d'un M1 mention droit public, ou d'un autre M1 de Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.  Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Avocat spécialisé en droit public Juriste d'entreprise Juriste dans la fonction publique ou parapublique	270	280	550	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
59	non	MASTER 2 MENTION DROIT PUBLIC PARCOURS TYPE DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M2 DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M2	I	Le Master 2 spécialité « Collectivités Territoriales » (M2CT) dispense une formation pluridisciplinaire de haut niveau dans le domaine du droit et de la gestion des collectivités territoriales. Il donne en outre la priorité au droit financier et à la gestion financière des collectivités territoriales. Les apprenants acquièrent de solides connaissances théoriques et opérationnelles dans le droit et la gestion publique locale, permettant aux diplômés d'envisager une large gamme de métiers (juridiques, finances, commande publique, urbanisme, aménagement, interventions économiques, ressources humaines...) dans le secteur public local.	91971	29224	13237	F18	Ont vocation à être admis en M2 Droit des collectivités territoriales, les étudiants titulaires d'un M1 mention droit public, ou d'un autre M1 de Droit ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.  Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, des entreprises publiques locales (sociétés d'économie mixte locales, sociétés publiques locales) Juriste des entreprises partenaires des collectivités (associations, délégataires de service public, établissements financiers, entreprises titulaires de marchés publics, bureaux d'études, cabinets de consultants, éditeurs orientés vers les collectivités territoriales, etc) Directeur administratif et financier	240	280	520	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certificat) Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certificat	N° RNCP	Formacode	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entrée	Postes et fonctions visés Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Format on à distance oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
60	OUI	MASTER 2 MENTION DROIT PUBLIC, PARCOURS TYPE COLLECTIVITES TERRITORIALES" spécialité DROIT, AUDIT ET PERFORMANCE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE » FORMATION A DISTANCE AVEC REGROUPEMENTS	M2 DAPAPL	Master	I	L'objectif du Master 2 « Collectivités Territoriales » spécialité « Droit, Audit et Performance de l'Action Publique Locale » est d'apporter aux professionnels expérimentés de l'action publique locale les clefs de compréhension des problématiques touchant à la gestion des organisations publiques locales. Donner une double approche, juridique et managériale, pour faciliter leur adaptation aux évolutions de la législation et des stratégies concernant la conception, le pilotage, l'évaluation des politiques, l'optimisation des moyens, le contrôle et l'audit des collectivités territoriales. Appuyer la conduite de projets stratégiques : réorganisation et mutualisation des services, transferts de compétences et personnels, optimisation des politiques publiques, création et maintien de services publics de proximité, démarches de performance, audit des services, etc	91971	29224	13237	F15	Peuvent candidater les titulaires d'une première année de master du domaine droit, économie, gestion ou de tout diplôme ou titre RNCP équivalents. Peuvent aussi candidater les personnes titulaires d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau inférieur, justifiant d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans dans des fonctions d'encadrement et de gestion de l'action publique territoriale ou devant prendre en charge des fonctions liées au pilotage de l'action publique locale. L'admission se fait sur la base d'un dossier de candidature et, le cas échéant, d'un entretien. Ce diplôme s'adresse uniquement à un public de formation continue	II	Ce diplôme s'adresse aux agents de la fonction publique territoriale confronté à des problématiques d'évaluation de l'action de leur collectivités : - DGS - Chefs de service  Il intéressera aussi les personnes chargées de l'accompagnement des collectivités dans leurs évolutions : - consultants spécialisés - experts-comptables - commissaires aux comptes	320	0	320	oui	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
61	non	MASTER 2 MENTION SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES PARCOURS TYPE INGENIERIE DU DEVELOPEMENT DES TERRITOIRES	M2 INGENIERIE DU DEV. DES TERRITOIRES	M2	I	Il s'agit de former des professionnels maîtrisant des connaissances, des méthodes et de savoir-faire pluridisciplinaires – économie, droit, gestion, sociologie et géographie – et disposant de réelles qualités relationnelles, les rendant aptes à élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques territoriales de nombreuses institutions et organisations.	92011	13154	14256	F18	Ont vocation à être admis en Master 2 mention Sciences économiques et sociales, parcours type Ingénierie du développement des territoires, les étudiants ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Science économiques et sociales ou d'un autre Master des domaines droit, économie et gestion ou sciences humaines et sociales, ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale. Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.	II	Chargé de développement de collectivités territoriales (Agences de développement, Pépinières d'entreprises, Zones d'activités...) Consultant-conseil en matière de mise en œuvre des politiques de développement dont le développement durable (Agenda 21, Plan Climat...) Chargé de mission ou d'études sur le développement territorial (collectivités, Chambres consulaires, syndicats professionnels) Animateur territorial (notamment projets financés par les Fonds européens) Chargé de projet d'innovation sociale (secteur associatif)	274	420	694	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Actif N°	Nouveauté action (oui /non)	Intitulé long de l'action de formation (Intitulé Certifinfo)  Maximum 255 caractères alpha numériques	Intitulé court de l'action de formation	Diplôme	Niveau de sortie	Objectifs de l'action  Maximum 3000 caractères alpha numériques	N° Certifinfo	N° RNCP	Formacod e	Code Filière (cf liste)	Pré-requis d'accès à la formation  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Niveau d'entr ée	Postes et fonctions visés  Maximum 3000 caractères alpha numériques	Nombre d'heures en centre + FOAD	Nombre d'heures en entreprise	Durée totale	Formati on à distanc e oui/non	Date début	Date fin	Nom de l'OF du lieu principal de l'action	N° voie du lieu principal de l'action
62	non	MASTER 2 MENTION SCIENCE POLITIQUE PARCOURS TYPE RELATIONS INTERNATIONALES ET POLITIQUES DE SECURITE	M2 RELATIONS INTERNATION ALES	M2	I	L'objectif de ce M2 est de donner une formation renforcée en relations internationales avec une orientation sur les questions de sécurité internationale, tant dans une perspective classique qui inclut aujourd'hui le domaine de la cybersécurité que dans le domaine de la sécurité globale. L'enseignement des relations internationales vise à homogénéiser les profils de formation. Ce master 2 peut être considéré comme l'une des rares formations dans le domaine de la sécurité en France	92009	26356	13054	F18	Ont vocation à être admis en M2 mention Science Politique parcours type Relations Internationales et Politiques de Sécurité, les étudiants ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Science politique, ou d'un autre Master de droit, d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale.  Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.	II	Juriste à l'international au sein des organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, auprès des institutions européennes, dans des fonctions en relation avec la sécurité ainsi qu'auprès de sociétés de sécurité	180	420	600	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
63	non	MASTER 2 MENTION INFORMATION ET COMMUNICATION PARCOURS TYPE ADMINISTRATION ET GESTION DE LA COMMUNICATION	M2 ADM ET GESTION DE LA COM	M2	I	Former les cadres des entreprises de communication (audiovisuel, presse écrite, nouveaux médias...) et des services de communication des grandes entreprises commerciales et de service, maîtrisant une connaissance générale des grandes problématiques de la communication en termes juridiques, économiques, techniques, gestionnaires et dotés d'une opérationnalité directe dans les différentes branches concernées (internet et les nouveaux services en ligne, communication interne, marketing et développement...)  La formation est conçue de manière générique pour former des généralistes de la communication, capables d'adaptation et de spécialisation dans les différents secteurs concernés.	91991	26233	46354	F22	Titulaire d'un Master 1 information et communication d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale  Possibilité de dispense du titre requis par la commission VAR5 à condition de justifier d'une expérience équivalente dans le domaine considéré ou VES.	II	Cadres des entreprises de communication (audiovisuel, presse écrite, nouveaux médias...) Cadre des services de communication des grandes entreprises commerciales et de service Directeur de service culturel Chef de mission du domaine culturel ou patrimonial Responsable d'un équipement culturel	324	420	744	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2
64	non	MASTER 2 MENTION INFORMATION ET COMMUNICATION PARCOURS TYPE ADMINISTRATION DES ACTIVITES CULTURELLES	M2 ADMINISTRATI ON DES ACTIVITES CULTURELLES	M2	I	L'objectif de la formation consiste à former des cadres susceptibles de concevoir et mettre en œuvre les politiques et les stratégies de communication des organisations publiques et privées intervenant dans le champ de la culture. Ces professionnels doivent être capables, en relation avec les acteurs concernés, dans le cadre des politiques publiques locales, nationales et européennes, et en direction des différentes catégories de publics, de définir, d'assurer et d'évaluer les actions de communication, de valorisation et de promotion des actions, des politiques et des produits culturels.  En outre, ces professionnels doivent être en mesure de participer à la mise en œuvre et au suivi de projets culturels de toute nature (musées et patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, édition, festivals, événements culturels...), notamment à travers les dimensions informationnelles et communicationnelles, et en liaison avec les autres professionnels de la communication (services des collectivités publiques, agences de communication et de publicité...).	91991	26233	46354	F22	Ont vocation à être admis en Master 2 mention Information, Communication, parcours type Administration et gestion de la communication, les étudiants ayant validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Information, Communication ou d'un autre Master de droit, ou d'un diplôme jugé équivalent ou au titre de la mobilité internationale.  Dans tous les cas, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.	II	Cadre des organisations publiques ou privées intervenant dans le champ de la culture aux niveaux local, national, et européen (collectivités publiques, entreprises culturelles (théâtre, cinéma, musées y compris musées industriels et de société, événements culturels, festivals, valorisation du patrimoine...), agences de communication, cabinets de consultants, bureaux d'études, organismes de formation préparant aux métiers de la culture...	307	420	727	non	02/09/2019	30/09/2020	Université Toulouse 1 Capitole	2

Bas



Act N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE	
1	avenue de la Reussite		34000	MONTEPELLIER	#####	<a href="mailto:marine.arnal@arégion.fr">marine.arnal@arégion.fr</a>						oui	Temps mixte	non	non	non															
1	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	oui	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente	
2	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps Partiel	oui	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente	
3	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 63 39 30	<a href="mailto:therese.bourlier@ut-capitole.fr">therese.bourlier@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente	

Act' N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise)	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise)	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise)	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
4	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 58	<a href="mailto:delphine.renaud@ut-capitole.fr">delphine.renaud@ut-capitole.fr</a>						non	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:delphine.renaud@ut-capitole.fr">delphine.renaud@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
5	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 63 57 56	<a href="mailto:pole.patrimonial@ut-capitole.fr">pole.patrimonial@ut-capitole.fr</a>						non	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise)	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise)	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise)	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
6	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 67 73 27 69	<a href="mailto:dominique.zou@ut-capitole.fr">dominique.zou@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	dominique.zou@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
7	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 67 73 27 69	<a href="mailto:dominique.zou@ut-capitole.fr">dominique.zou@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	dominique.zou@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non (Temps plein / Temps partiel)	Rythme de formation Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE	
8	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	06 61 12 86 58	<a href="mailto:delphine.renaud@ut-capitole.fr">delphine.renaud@ut-capitole.fr</a>						non	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:delphine.renaud@ut-capitole.fr">delphine.renaud@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
9	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
10	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozv@ut-capitole.fr">veronique.lemozv@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
11	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozv@ut-capitole.fr">veronique.lemozv@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
12	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozv@ut-capitole.fr">veronique.lemozv@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
13	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemoz@ut-capitole.fr">veronique.lemoz@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
14	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps Partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
15	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
16			12200	VILLEFRANCHE DE ROUERQUE RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>		IUT de RODEZ 50 Route de Bordeaux		#####	RODEZ	oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
17			12033	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>		IUT de RODEZ 50 Route de Bordeaux		#####	RODEZ	oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
18	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Act <sup>n</sup>	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action <b>majuscule</b>	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action <b>majuscule</b>	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
19	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
20	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
21	avenue de Bordeaux		12000	RODEZ	05 82 78 15 70	<a href="mailto:gaelle.vranckx@ut-capitole.fr">gaelle.vranckx@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
22	Boulevard Montauriol		82000	Montauban	05 61 12 86 49	veronique.lemozy@ut-capitole.fr	Lycée Bourdelle	3 boulevard Edouard Herriot		#####	Montauban	oui	Temps partiel	oui	oui	oui	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	valerie.martens@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
23	Rue Georges Bemanos		31131	BALMA	05 61 12 86 49	veronique.lemozy@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	2, rue du Doyen Gabriel Marty		#####	TOULOUSE	oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	veronique.lemozy@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
24	Route de Narbonne	Cité des Sciences Vertes BP 72647	31326	CASTANET-TOLOSAN	05 61 12 86 49	veronique.lemozy@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	2, rue du Doyen Gabriel Marty		#####	TOULOUSE	oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	veronique.lemozy@ut-capitole.fr	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
25	Route de Narbonne	Cité des Sciences Vertes - BP 72647	31326	CASTAN ET-TOULOSAN	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ul-capitole.fr">veronique.lemozy@ul-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	2, rue du Doyen Gabriel Marty		#####	TOULOUSE	oui	Temps plein	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen Gabriel Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ul-capitole.fr">veronique.lemozy@ul-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 000	2	Rue du Doyen Gabriel Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
26	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ul-capitole.fr">veronique.lemozy@ul-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	oui	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen Gabriel Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ul-capitole.fr">veronique.lemozy@ul-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen Gabriel Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
27	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:m2fcv2a@ul-capitole.fr">m2fcv2a@ul-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen Gabriel Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ul-capitole.fr">valerie.martens@ul-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen Gabriel Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Act <sup>n</sup>	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action <b>majuscule</b>	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action <b>majuscule</b>	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
28	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
29	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1	113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
30	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1	113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
31	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	uté Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
32	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	uté Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
33	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Ué Toulouse 1	TOULOUSE	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
34	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 67 73 27 69	<a href="mailto:dominique.zou@ut-capitole.fr">dominique.zou@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Ué Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
35	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	été Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
36	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
37	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
38	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
39	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	TOULOUSE	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
40	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
41	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
42	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
43	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	é Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
44	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	é Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
45	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	é Toulouse 1	13 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
46	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	é Toulouse 1	13 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
47	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Ué Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
48	Rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 86 49	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:veronique.lemozy@ut-capitole.fr">veronique.lemozy@ut-capitole.fr</a>	Ué Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
49	ue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Ué Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
50	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 63 56 19	<a href="mailto:rosine.soumah@ut-capitole.fr">rosine.soumah@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	uté Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
51	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 63 56 94	<a href="mailto:nadine.dausse@ut-capitole.fr">nadine.dausse@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	uté Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
52	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 63 56 18	<a href="mailto:aurore.elliott@ut-capitole.fr">aurore.elliott@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	uté Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée (Temps plein / Temps partiel)	Rythme de formation	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise)	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise)	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise)	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
53	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 63 56 20	<a href="mailto:marie-helene.moreau@ut-capitole.fr">marie-helene.moreau@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	é Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
54	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	é Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

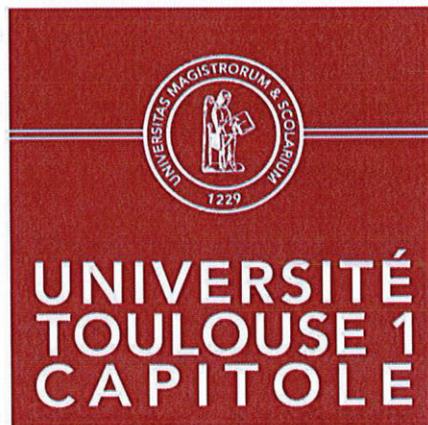
Act' N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OP du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
55	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13		2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
56	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
57	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée (Temps plein / Temps partiel)	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise)	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise)	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise)	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
58	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
59	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
60	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	06 61 12 88 24	<a href="mailto:virginie.frere@ut-capitole.fr">virginie.frere@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	uté Toulouse 1	113 826 00	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
61	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

Actif N°	Type et libellé de la voie du lieu principal de l'action	Complément adresse du lieu principal de l'action	Code postal	Ville du lieu principal de l'action majuscule	Téléphone du contact SFC	Mail contact SFC	Nom de l'OF du lieu secondaire de l'action	Adresse du lieu secondaire de l'action	Complément adresse du lieu secondaire de l'action	Code postal	Ville du lieu secondaire de l'action majuscule	Formation rémunérée oui/non	Rythme de formation (Temps plein / Temps partiel)	Formation ouverte le samedi (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte le dimanche (centre ou entreprise) oui/non	Formation ouverte Jours fériés (centre ou entreprise) oui/non	Adresse de la gestion de la rémunération	Code postal	Ville du lieu de l'action (en majuscule)	E-mail du contact rémunération	Raison sociale de l'organisme de formation	SIRET	N° voie du siège social	Type et libellé de la voie du siège social	Complément Adresse du siège social	code postal	VILLE en majuscule	Représentant légal PRENOM	Représentant légal NOM	Représentant légal QUALITE
62	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
63	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente
64	rue du Doyen Gabriel Marty		31042	TOULOUSE	05 61 12 88 36	<a href="mailto:sebastien.garcia@ut-capitole.fr">sebastien.garcia@ut-capitole.fr</a>						oui	Temps partiel	non	non	non	UT1 Capitole Service commun FCV2A 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty	31042	TOULOUSE	<a href="mailto:valerie.martens@ut-capitole.fr">valerie.martens@ut-capitole.fr</a>	Université Toulouse 1 Capitole	193 113 826 000 13	2	Rue du Doyen-Gabriel-Marty		31 042	TOULOUSE	Corinne	MASCALA	Présidente

# STATUTS



Fixés par arrêté ministériel du 7 novembre 1988  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 24 octobre 1989  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 28 janvier 2003  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 7 février 2008  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 8 septembre 2008  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2009 (Changement de  
nom)  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2012  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2013  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2015  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2016  
Modifiés par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2018

# 1 - DENOMINATION ET MISSION

## **Article 1 :**

Il est établi, dans l'Académie de Toulouse, une Université dénommée : « Université Toulouse 1 Capitole ».

Elle constitue une communauté composée d'usagers, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, de personnels ingénieurs, techniques, administratifs et des bibliothèques.

## **Article 2 :**

L'Université Toulouse 1 Capitole a vocation à développer ses activités principalement dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion.

Ses missions sont :

1. la formation initiale et continue ;
2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
3. l'orientation et l'insertion professionnelle de ses étudiants ;
4. la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
5. la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
6. la coopération internationale.

Dans l'exercice de ses missions, l'Université s'engage à promouvoir et mettre en œuvre le développement durable.

# TITRE 2 - STRUCTURE

## **Article 3 :**

Conformément aux dispositions de la loi, l'Université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle a son siège à Toulouse, mais peut créer, par décision de son Conseil d'Administration, des annexes hors de Toulouse.

## **Article 4 :**

L'Université comprend des Unités de Formation et de Recherche (UFR), des Ecoles et Instituts, des Départements, des Laboratoires et des Centres de recherche.

## **Article 5 :**

Les Unités de Formation et de Recherche (UFR), les Ecoles et les Instituts sont :

- l'UFR de Droit et de Science politique
- l'UFR d'Administration et de Communication
- l'UFR d'Informatique
- l'Ecole d'économie de Toulouse (article L713-9 du Code de l'Education)
- l'Ecole de Management de Toulouse (article L713-9 du Code de l'Education)

- l'Institut Universitaire de Technologie de Rodez (article L713-9 du Code de l'Education)

La création, la suppression ou le regroupement d'Unités de Formation et de Recherche, de Départements, de Laboratoires ou de Centres de recherche font l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration prise à la majorité absolue des membres en exercice, après avis du Conseil Académique et du Comité Technique.

La création d'écoles ou d'instituts internes à l'université est décidée sur proposition du Conseil d'administration de l'université et, après avis du CNESER, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**Article 6 :**

Les UFR, Ecoles et Instituts associent des Départements de formation et des Laboratoires ou des Centres de recherche. Ils correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en œuvre par les enseignants-chercheurs, les enseignants et chercheurs relevant des disciplines de l'établissement.

**Article 7 :**

Les UFR sont administrées par un Conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce Conseil. Les Ecoles et Instituts sont administrés dans les conditions prévues à l'article L713-9 du Code de l'éducation.

**Article 8 :**

Un Conseil des directeurs d'UFR, Ecoles, Instituts, centres de recherche et départements est institué. Il participe à la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et du Conseil Académique. Le Conseil des directeurs est présidé par le Président de l'Université.

**Article 9 :**

Les services communs prévus par les textes législatifs et réglementaires en vigueur pourront être créés selon les règles et modalités établies à cet effet par lesdits textes.

En outre, tous autres organismes internes dont la création s'avérerait nécessaire pourront être institués par décision du Conseil d'Administration prise à la majorité des suffrages exprimés, après avis du Comité Technique.

**Article 10 :**

L'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse est un établissement public administratif rattaché à l'Université, conformément à l'article L719-10 du Code de l'éducation et aux articles D719-190 à D719-192 du même code.

## TITRE 3 - LES ORGANES

### Article 11 :

Les organes de l'Université sont :

- le Conseil d'Administration
- le Conseil Académique
- le Président de l'Université
- le Bureau
- Le Comité Technique
- La Commission Paritaire d'Etablissement
- La Commission Consultative Paritaire
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

### Article 12 :

Le Président de l'Université par ses décisions, le Conseil d'Administration par ses délibérations et le Conseil Académique par ses délibérations et avis, assurent l'administration de l'Université.

### *Chapitre 1. Le Conseil d'Administration*

### Article 13 :

Le Conseil d'Administration se compose de 32 membres, répartis ainsi qu'il suit :

- 8 représentants des professeurs et personnels assimilés,
- 8 représentants des autres enseignants et personnels assimilés,
- 4 représentants des usagers,
- 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques,
- 8 personnalités extérieures.

Le nombre de membres du Conseil est porté à 33, lorsque le président de l'Université est choisi parmi les enseignants-chercheurs hors du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de l'Université.

### Article 14 :

Dans les collèges des personnels enseignants chaque liste doit comporter des candidats d'au moins deux UFR, instituts ou écoles de l'université au sens de l'article L713-9 du Code de l'éducation.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dans le collège des usagers, chaque liste doit comporter des candidats d'au moins trois UFR, Ecoles ou Instituts. Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

**Article 15 :**

Les représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques sont élus par un collège unique, commun à l'ensemble de l'Université.

**Article 16 :**

Les personnalités extérieures à l'établissement sont désignées ou élues pour quatre ans à partir de la première séance du Conseil d'Administration réunie pour élire le Président.

Les personnalités extérieures comprennent autant de femmes que d'hommes selon les conditions fixées par les articles D719-47-1 à 719-47-5 du Code de l'éducation.

Ces personnalités comprennent :

- 1°) un représentant de la région Occitanie et un représentant de Toulouse Métropole, désignés par celles-ci.
- 2°) un représentant d'un organisme de recherche ayant des relations de coopération avec l'établissement. L'organisme sera choisi par le Conseil d'administration de l'Université.
- 3°) cinq personnalités désignées par les membres élus du Conseil et les 3 personnalités extérieures visées au 1° et 2° :
  - une personne assumant des fonctions de direction générale dans une entreprise,
  - un représentant des organisations représentatives des salariés,
  - un représentant d'une entreprise de moins de cinq cents salariés,
  - un représentant d'un ordre professionnel,
  - un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins une de ces personnalités doit être diplômée de l'Université Toulouse 1 Capitole.

**Article 17**

Les personnalités extérieures mentionnées au 3°) de l'article 16 ci-dessus sont élues selon les modalités prévues au présent article.

Il est procédé à l'élection au cours d'une réunion des membres nouvellement élus du Conseil d'Administration et des personnalités désignées aux 1° et 2° de l'article 16 précité, sous la présidence de l'administrateur provisoire ou, à défaut, du doyen d'âge des professeurs membres élus du Conseil, assisté du directeur général des services qui n'a pas voix délibérative.

L'élection a lieu au moins quinze jours francs avant la première réunion du Conseil d'administration convoquée pour l'élection du Président de l'Université, après un appel public à candidatures publié quinze jours francs au moins avant cette séance sur le site Internet de l'Université.

Le dépôt des candidatures est ouvert à compter de la publication de l'appel à candidatures, pour une durée minimale de 8 jours francs. Les candidats sont appelés à envoyer leur *curriculum vitae* et leur lettre de motivation à la direction générale des services.

Le choix final des personnalités doit tenir compte de la répartition par sexe des personnalités désignées aux 1° et 2° de l'article 16 précité, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

Si, compte tenu d'une part des représentants désignés au titre des 1°) et 2°) de l'article 16 précité, d'autre part des candidatures recueillies au titre du 3°) du même article, il est impossible d'établir cette parité, un nouvel appel à candidatures est organisé, selon les mêmes modalités. Il est procédé de même si aucun des candidats au titre du 3°) précité n'est diplômé de l'établissement.

Il est procédé ainsi autant de fois que nécessaire.

La réunion se déroule selon les modalités suivantes.

Le président de séance ouvre la réunion et constate le quorum selon les règles fixées à l'article 50 des présents statuts.

L'élection a lieu au scrutin uninominal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, dans l'ordre des catégories figurant au 3°) de l'article 16 ci-dessus. Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Pour chaque catégorie de personnalités, le président de séance invite les élus têtes de liste aux dernières élections à s'exprimer. Si d'autres membres souhaitent s'exprimer, le président de séance peut leur donner la parole. Au terme des prises de parole, il est procédé au vote.

Le vote a lieu à bulletin secret. Il est procédé à un vote par personnalité à désigner. Les résultats sont proclamés par le président de séance à l'issue de chacun de ces votes.

Si, pour une catégorie de personnalités, la majorité absolue n'est pas atteinte au premier tour de scrutin, l'élection a lieu aux tours suivants à la majorité simple des membres présents ou représentés, dans la limite de cinq tours de scrutin par catégorie.

Si, sur les 8 sièges dévolus aux personnalités extérieures, le nombre de sièges dévolus aux représentants d'un même sexe excède la moitié, le président de séance constate le nombre de sièges devant être pourvus par un représentant du sexe minoritaire en nombre de sièges pour rétablir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures.

Il est procédé à une nouvelle élection, destinée à pourvoir le nombre de sièges ainsi constaté, parmi celles des catégories figurant au 3°) de l'article 16 représentées par un membre du sexe majoritaire en nombre de sièges. Cette élection a lieu à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Si le nombre de sièges à pourvoir est inférieur au nombre de catégories représentées par un membre du sexe majoritaire en nombre de sièges, les catégories sur lesquelles porte le vote sont désignées par le président de séance par voie de tirage au sort.

Si l'élection n'a pas permis d'établir la parité ou la désignation d'au moins une personnalité diplômée de l'établissement, il est procédé à un nouvel appel à candidatures.

#### **Article 18 :**

Le mandat des membres du Conseil d'Administration élus ou nommés court à compter de la première réunion convoquée pour l'élection du Président de l'Université.

Dans le cas où l'une des personnalités désignées au 3°) de l'article 16 des présents statuts cesse ses fonctions en cours de mandat, un appel à candidature est publié sur le site Internet de l'Université, 15 jours francs au moins avant la réunion du Conseil d'Administration appelé à désigner son remplaçant. Le dépôt des candidatures et l'élection ont lieu selon les modalités définies à l'article 17 des présents statuts.

**Article 19 :**

Le Conseil d'Administration détermine, par ses délibérations, la politique de l'université, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi et les textes réglementaires pris pour son application, notamment l'article L. 712-3 du code de l'éducation.

A ce titre :

1. Il approuve le contrat d'établissement de l'Université ;
2. Il vote le budget et approuve les comptes ;
3. Il approuve les accords et les conventions signés par le Président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
4. Il adopte le règlement intérieur de l'Université ;
5. Il fixe, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
6. Il autorise le Président à engager toute action en justice ;
7. Il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le Président.
8. Il approuve le bilan social présenté chaque année par le Président après avis motivé du Comité technique. Ce bilan présente l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels et les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité au sein des personnels de l'établissement. Les données et les résultats de ce bilan sont examinés au regard des objectifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines précisés par le contrat.
9. Il délibère sur toutes les questions que lui soumet le Président, au vu notamment des avis et des vœux émis par le Conseil Académique. Il doit approuver, sur la saisine du Président de l'Université, toutes les décisions du Conseil Académique (décisions des commissions ou de la formation plénière), comportant une incidence financière.
10. Il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le Conseil Académique. Chaque année, le Président présente au Conseil d'Administration un rapport d'exécution de ce schéma assorti d'indicateurs de résultats et de suivi.
11. Si le Conseil d'Administration siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés émet un avis défavorable motivé, aucune affectation d'un candidat à un emploi d'enseignant-chercheur ne peut être prononcée.

Il peut déléguer certaines de ses attributions au Président à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 7°, 8°, 9° et 10°. Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

**Article 20 :**

Le Conseil d'Administration est réuni au moins six fois par an. Il siège en formation restreinte pour délibérer sur les questions de personnel.

## ***Chapitre 2 - Le Conseil Académique***

### **Article 21 :**

Le Conseil Académique regroupe les membres de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Sont constituées en son sein la section disciplinaire et la section compétente pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs.

### **Article 22 :**

Le Président de l'Université préside le Conseil Académique. Le Président vote et en cas de partage égal des voix, il a voix prépondérante.

### **Article 23 :**

Le Conseil Académique élit le Vice-Président étudiant de l'Université parmi les représentants élus des étudiants de ce conseil.

### **Article 24 :**

Le Conseil Académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur :

- les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique ;
- la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés ;
- la demande d'accréditation et sur le contrat d'établissement ;
- les conditions de mise en œuvre des enseignements sous forme numérique
- toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.
- les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition des usagers.

Il propose au Conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Après avis du Comité technique, ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par le code du travail.

### **Article 25 :**

Le Conseil Académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs est l'organe compétent pour :

- l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs ;
- il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.
- lorsqu'il examine en formation restreinte des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, autres que les professeurs d'université, il est composé à parité

d'hommes et de femmes et à parité de représentants des professeurs des universités et des autres enseignants-chercheurs.

**Article 26 :**

Les décisions du Conseil Académique comportant une incidence financière sont obligatoirement soumises, sur la saisine du Président de l'Université, à l'approbation du Conseil d'Administration.

**Article 27 :**

Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers est exercé en premier ressort par le Conseil Académique constitué en section disciplinaire. Le président de la section disciplinaire est un professeur des universités. Il est élu en son sein par l'ensemble des enseignants-chercheurs membres de la section. Les conditions d'organisation et de fonctionnement de la section sont prévues par les articles R. 712-9 et suivants du Code de l'éducation.

**Article 28 :**

La Commission de la recherche se compose de 40 membres répartis ainsi qu'il suit :

- 32 représentants des personnels dont :
  - 19 professeurs et assimilés,
  - 4 représentants des personnels titulaires de l'habilitation à diriger des recherches n'appartenant pas à la catégorie précédente,
  - 5 représentants des personnels titulaires d'un doctorat n'appartenant pas aux catégories précédentes,
  - 1 représentant des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés, incluant les personnels scientifiques des bibliothèques n'appartenant pas aux catégories précédentes,
  - 2 représentants des ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents,
  - 1 représentant des autres personnels n'appartenant pas aux collèges précédents.
- 4 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue,
- 4 personnalités extérieures.

Peuvent assister aux séances de la Commission de la recherche, avec voix consultative, s'ils ne sont pas membres élus : les Directeurs des Ecoles Doctorales, les Directeurs des Unités Mixtes de Recherche (UMR) et des Equipes d'Accueil (EA) de l'Université en fonction de l'ordre du jour.

**Article 29 :**

Dans les collèges des professeurs et assimilés, des titulaires de l'habilitation à diriger des recherches et des personnes titulaires d'un doctorat, la représentation des groupes de disciplines est assurée conformément au tableau ci-dessous :

	Section Droit Privé et Histoire du Droit	Section Droit Public et Science Politique	Sections Science Economique, Mathématiques et Informatique	Section Gestion, autres sections et personnels scientifiques des bibliothèques
Professeurs et assimilés	5	4	6	4
Personnels habilités à diriger des recherches	1	1	1	1
Docteurs	1	1	2	1

**Article 30 :**

Les représentants des groupes de disciplines sont élus par leurs membres.

Le représentant des personnels scientifiques des bibliothèques est élu par ceux-ci.

**Article 31 :**

Les représentants des ingénieurs et techniciens et le représentant des autres personnels sont chacun élus par des collèges uniques communs à toute l'Université.

**Article 32 :**

L'élection des membres de la Commission de la recherche a lieu au scrutin majoritaire à un tour lorsqu'il y a un seul siège à pourvoir pour un collège déterminé.

**Article 33 :**

Les quatre représentants des doctorants sont élus par un collège unique commun à l'ensemble de l'université.

Pour chaque représentant, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire

**Article 34 :**

Les personnalités extérieures sont désignées par les collectivités et organismes pour la durée du mandat du Président.

Les quatre sièges destinés aux personnalités extérieures sont répartis ainsi qu'il suit :

- un représentant de la région Occitanie,
- un représentant de l'Institut National de la Recherche Agronomique.
- un représentant du C.N.R.S.
- une personnalité désignée par la Commission à la majorité des suffrages exprimés, sur proposition du Président ou des membres de la commission.

Conformément aux articles D. 719-47-1 et suivants du code de l'éducation, la parité entre les femmes et les hommes doit être assurée parmi les personnalités extérieures membres de la Commission de la recherche.

**Article 35 :**

La Commission de la recherche est présidée par le Président de l'Université assisté d'un Vice-Président élu par les membres de cette Commission.

**Article 36 :**

La Commission de la recherche répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'Administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'Administration. Elle fixe les règles de fonctionnement des Laboratoires ou Centres de recherches, elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche et sur l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer leurs activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

**Article 37 :**

La Commission de la formation et de la vie universitaire se compose de 40 membres répartis ainsi qu'il suit :

- 
- 8 représentants des professeurs et assimilés,
- 8 représentants des autres enseignants et personnels assimilés,
- 16 représentants des usagers,
- 4 représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service,
- 4 personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Conformément aux articles D. 719-47-1 et suivants du code de l'éducation, la parité entre les femmes et les hommes doit être assurée parmi les personnalités extérieures membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Le représentant du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ou son représentant assiste aux séances de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil Académique.

**Article 38 :**

Dans les collèges des personnels enseignants chaque liste doit comporter des candidats d'au moins deux UFR, instituts ou écoles de l'université au sens de l'article L713-9 du Code de l'éducation.

Dans le collège des usagers, chaque liste doit comporter des candidats d'au moins trois UFR, instituts ou écoles de l'université au sens de l'article L713-9 du Code de l'éducation. Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

**Article 39 :**

Les représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, sont élus par un collège unique, commun à toute l'Université.

**Article 40 :**

Les personnalités extérieures sont désignées pour la durée du mandat du Président.

Les quatre sièges destinés aux personnalités extérieures sont attribués ainsi qu'il suit :

- une personnalité désignée par la Commission à la majorité des suffrages exprimés, sur proposition du Président ou des membres de la commission.
- un représentant d'un ordre professionnel,
- un directeur des ressources humaines,
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Les représentants des organismes extérieurs sont désignés, respectivement, par chacun de ces organismes.

**Article 41 :**

La Commission de la formation et de la vie universitaire est présidée par le Président de l'Université assisté d'un Vice-Président élu par les membres de cette Commission.

**Article 42 :**

La Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil Académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'Administration ;
- les règles relatives aux examens ;
- les règles d'évaluation des enseignements ;
- des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active, à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants et à améliorer leurs conditions de vie et de travail, notamment sur les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- des mesures visant à promouvoir et à développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;
- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur.

### ***Chapitre 3 - Dispositions communes au Conseil d'Administration, au Conseil Académique, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire.***

#### **Article 43 :**

Les membres des Conseils en dehors des personnalités extérieures et du Président de l'Université, sont élus au scrutin secret par collèges distincts et au suffrage direct. A l'exception du Président, nul ne peut siéger dans plus d'un Conseil de l'Université. Le renouvellement des mandats intervient tous les quatre ans, sauf pour les représentants étudiants dont le mandat est de deux ans. Les membres des Conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs. En cas de vacance d'un siège, un nouveau membre est désigné pour la durée du mandat restant à courir selon les modalités fixées par décret.

Nul ne peut être élu à plus d'un Conseil d'Administration d'université.

#### **Article 44 :**

Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque liste de candidats. Elle peut être accompagnée d'une profession de foi,

Le dépôt des candidatures s'effectue dans les conditions définies par les articles D719-1 à D 719.40 du Code de l'éducation. La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au plus tôt au 15<sup>ème</sup> jour franc précédant le scrutin.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Chaque liste doit comporter le nom d'un délégué, qui est également candidat, afin de représenter la liste au sein du comité électoral consultatif.

#### **Article 45 :**

L'élection s'effectue, pour l'ensemble des représentants des personnels enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue, au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste, possibilité de liste incomplète, sans panachage .

Pour les élections des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au Conseil d'Administration de l'Université, il est attribué dans chacun des collèges deux sièges à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10% des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'élection a lieu par dépôt d'un bulletin de vote papier dans une urne. Les électeurs empêchés de voter personnellement sont admis à voter par procuration. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Pour les élections des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, et des représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue au

Conseil d'Administration de l'Université, chaque liste assure la représentation des candidats d'au moins deux UFR, instituts ou école de l'université au sens de l'article L 719-3 du Code de l'éducation

**Article 46 :**

Le renouvellement des mandats des membres élus intervient tous les quatre ans sauf pour les représentants des étudiants dont le mandat est de deux ans. Les élections ont lieu aux mêmes dates pour le Conseil d'administration et les deux Commissions du Conseil Académique.

Le renouvellement d'un ou de plusieurs collèges de représentants des personnels au Conseil d'Administration, pour quelque cause que ce soit, intervient pour la durée du mandat du Président de l'Université restant à courir.

Toutefois, la démission concomitante des deux tiers des membres titulaires du Conseil d'Administration ou l'annulation des élections dans un ou plusieurs collèges de représentants des personnels et des étudiants correspondant aux deux tiers des membres élus titulaires du Conseil d'Administration emportent la dissolution du Conseil d'Administration et la fin du mandat du Président de l'Université.

**Article 47 :**

Le Président de l'Université est responsable de l'organisation des élections. A ce titre, il est notamment compétent pour :

- fixer la date des élections ;
- assurer l'organisation matérielle du processus électoral dans le respect du principe d'égalité entre les listes de candidats ;
- arrêter la date limite de dépôt des listes de candidats ;
- vérifier l'éligibilité des candidats ;
- arrêter les listes électorales et faire procéder à leur affichage, celui-ci se faisant vingt jours francs au moins avant la date du scrutin ;
- statuer sur les demandes de rectification de ces listes ;
- convoquer le corps électoral 15 jours francs au moins avant le scrutin. Cette convocation marque l'ouverture de la campagne électorale ;
- proclamer les résultats du scrutin.

Le Président est assisté, pour l'ensemble de ces opérations, d'un Comité électoral consultatif comprenant des représentants des personnels et des usagers. Le Comité électoral se compose comme suit :

- le Président de l'Université,
- le Directeur général des services ou son représentant,
- un représentant des personnels enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration,
- un représentant des personnels BIATSS, désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration,
- un représentant des usagers, désigné par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration,
- un représentant désigné par le recteur d'académie,
- lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats mentionnés à l'article D. 719-22 du code de l'éducation participent au comité.

**Article 48 :**

Lorsqu'un représentant des personnels perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel dans les meilleurs délais.

Lorsqu'un représentant titulaire des usagers perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir par son suppléant qui devient titulaire. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élu de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste il est procédé à un renouvellement partiel, dans les meilleurs délais.

Lorsqu'il y a un seul siège à pourvoir pour un collège déterminé dans le cadre d'un renouvellement partiel, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

**Article 49 :**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Vice-président à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun des candidats n'atteint cette majorité, l'élection est acquise au second tour à la majorité relative. Le Vice-Président du Conseil d'Administration est le premier Vice-Président.

Ces mêmes règles s'appliquent d'une part, à l'élection des deux Vice-Présidents des Commissions du Conseil Académique et d'autre part, à l'élection au sein du Conseil Académique du Vice-Président étudiant de l'Université.

**Article 50 :**

Les Conseils et Commissions sont réunis à l'initiative du Président de l'Université ou à la demande du tiers de leurs membres.

- Les séances du Conseil d'Administration sont présidées par le Président de l'Université ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Premier Vice-Président de l'université.
- Les séances du Conseil Académique en formation plénière sont présidées par le Président de l'Université ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, ou en cas d'empêchement de ce dernier, par le Vice-Président de la Commission de la recherche.
- Les séances des deux Commissions du Conseil Académique sont présidées par le Président de l'Université ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par leur Vice-Président respectif ou à défaut, par le doyen d'âge de leurs membres enseignants élus.
- Les Conseils et Commissions ne peuvent valablement se réunir que si la moitié au moins de leurs membres sont présents ou représentés. Un membre absent peut donner un pouvoir écrit à un autre membre du Conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. En matière budgétaire, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres en exercice est présente.
- Les séances des Conseils et des Commissions ne sont pas publiques. Toutefois, outre les personnes visées à l'article 51, le Président peut inviter, à l'occasion de l'examen de questions déterminées mises à leur ordre du jour, toute personne dont l'audition paraît utile.

**Article 51 :**

Peuvent assister aux séances des Conseils et Commissions du Conseil Académique, avec voix consultative, s'ils ne sont pas membres élus : le Directeur général des services, l'Agent comptable de l'Université, les Directeurs d'UFR, les directeurs d'école ou d'instituts, les Directeurs des services communs, les Directeurs des départements, le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques, les directeurs d'équipes et laboratoires de recherche, en fonction de l'ordre du jour.

**Article 52 :**

Les décisions et délibérations des Conseils et Commissions du Conseil Académique sont prises à la majorité des suffrages exprimés, sous réserve des dispositions spéciales prévues par la loi, les décrets d'application ou les présents statuts. Le Président a droit de vote dans toutes ces instances et en cas de partage égal des voix, il a voix prépondérante.

## *Chapitre 4 - Le Président*

### **Article 53 :**

Le Président de l'Université est élu à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité. Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du Conseil d'Administration. Il est renouvelable une fois.

L'administrateur provisoire ou, à défaut, le président sortant règle les affaires courantes jusqu'à l'élection du nouveau président.

L'élection du président de l'Université est organisée sous la responsabilité du président de l'université sortant, ou en cas de démission ou de décès de ce dernier, par le vice-président du conseil d'administration ou l'administrateur provisoire de l'université.

Les candidatures doivent être formulées par écrit sur papier libre, datées et signées, et déposées à la direction générale des services au moins quinze jours francs avant la date de réunion du conseil d'administration devant procéder à l'élection.

Les candidatures peuvent être accompagnées d'une profession de foi.

La liste des candidats et leur profession de foi sont communiquées aux membres du conseil d'administration au moins huit jours francs avant la date de réunion du conseil d'administration devant procéder à l'élection, et publiées sur le site Internet de l'Université.

La réunion du Conseil d'Administration convoquée pour l'élection du Président de l'Université est organisée sous la présidence du doyen d'âge des professeurs membres élus du Conseil, non candidat, assisté du directeur général des services qui n'a pas voix délibérative. Seuls sont convoqués à cette séance les membres en exercice et les candidats, ainsi que le recteur d'académie.

Tous les candidats doivent présenter leur candidature au conseil d'administration avant l'ouverture du scrutin. L'ordre de passage des candidats est déterminé par tirage au sort.

Le bureau de vote est composé du président de séance ainsi que du deuxième conseiller le plus âgé et du conseiller le plus jeune, non candidats à l'élection.

Le vote a lieu à bulletin secret et par appel nominatif des présents ou représentés. Nul ne peut être porteur de plus d'une procuration, établie sur un imprimé fourni par l'établissement et déposé à la direction générale des services avant l'ouverture de la réunion du Conseil d'Administration. Le passage par l'isoloir est obligatoire.

L'élection est acquise au premier tour à la majorité absolue des membres en exercice.

Si la majorité absolue n'est pas atteinte aux trois premiers tours de scrutin, l'élection est renvoyée à une séance ultérieure du Conseil d'Administration convoquée dans un délai de quatorze jours francs courant à partir de la première séance. Il est procédé de même si la majorité absolue n'est pas atteinte, au bout de trois tours de scrutin, au cours des réunions suivantes, convoquées dans les mêmes conditions.

Entre deux réunions, les candidatures peuvent être retirées, ou de nouvelles candidatures peuvent être déposées selon les modalités prévues au présent article, dans un délai maximum de trois jours francs suivant la première des deux réunions.

**Article 54 :**

Le Président assure la direction de l'Université. A ce titre :

1°) Il préside le Conseil d'Administration prépare et exécute ses délibérations. Il prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement.

2°) Il représente l'Université à l'égard des tiers ainsi qu'en justice, conclut les accords et les conventions ;

3°) Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Université ;

4°) Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'Université. Il affecte dans les différents services de l'université les personnels BIATSS. Aucune affectation d'un agent relevant de ces catégories de personnels ne peut être prononcée si le Président émet un avis défavorable motivé, après consultation de la commission paritaire d'établissement. Ces dispositions ne sont pas applicables à la première affectation des personnels BIATSS recrutés par concours externe ou interne lorsque leurs statuts particuliers prévoient une période de stage.

5°) Il nomme les différents jurys, sauf si une délibération du Conseil d'Administration prévoit que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes de l'Université.

6°) Il est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

7°) Il est responsable de la sécurité dans l'enceinte de son établissement et assure le suivi des recommandations du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail permettant d'assurer la sécurité des personnels et des usagers accueillis dans les locaux ;

8°) Il exerce, au nom de l'Université, les compétences de gestion et d'administration qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par la loi ou le règlement ;

9°) Il veille à l'accessibilité des enseignements et des bâtiments aux personnes handicapées, étudiants et personnels de l'Université ;

10°) Il installe sur proposition conjointe du Conseil d'Administration et du Conseil Académique, une mission « égalité entre les hommes et les femmes »

11°) Il veille au bon fonctionnement du Comité Technique (CT), de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE), de la Commission Consultative Paritaire (CCP) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

12°) Il veille à la mise en application des principes du développement durable définis par le Conseil d'Administration.

13°) Il conduit annuellement un dialogue de gestion avec les composantes.

**Article 55 :**

Le Président est assisté d'un bureau élu sur sa proposition dont la composition est fixée conformément aux présents statuts.

**Article 56 :**

Le Président peut déléguer sa signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président, aux membres élus du bureau (âgés de plus de dix-huit ans), au Directeur général des services, aux agents de catégorie A placés sous son autorité ainsi que, pour les affaires concernant les composantes et les services communs, à leurs responsables respectifs.

**Article 57 :**

Le Président d'Université préside le Conseil Académique et les deux Commissions de ce Conseil. En cas d'empêchement, sa suppléance est assurée conformément aux dispositions de l'article 50 des présents statuts.

**Article 58 :**

En cas d'absence ou d'empêchement provisoire du Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Université remplace celui-ci. Il assure les fonctions et les missions du Président, notamment dans sa responsabilité du maintien de l'ordre et sous réserve des délégations spéciales qui ont pu être consenties en application de l'article 56.

En cas de démission ou d'empêchement définitif dans le mois suivant cet événement un nouveau Président est élu dans les mêmes conditions que le Président, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Le Premier Vice-Président de l'Université ou à défaut le doyen d'âge des professeurs membres du Conseil d'Administration met en œuvre la procédure prévue à l'article 53 pour qu'il soit procédé à l'élection d'un nouveau Président.

Dans l'intervalle, le Premier Vice-Président de l'Université assure les affaires courantes.

## ***Chapitre 5 - Le Bureau de l'Université***

**Article 59 :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration élit le bureau à la majorité des suffrages exprimés. Les mandats des Vice-Présidents de l'Université qui composent le Bureau cessent, en tout état de cause, lors de l'entrée en fonction du nouveau Président.

**Article 60 :**

Le Président peut confier aux membres du Bureau de l'Université toute mission qui lui paraîtrait utile.

## ***Chapitre 6 – Autres organes***

**Article 61 :**

Le Comité Technique (CT) est consulté dans les conditions prévues par le décret n°2011-184 du 15 février 2011 sur :

1° l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;

2° la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;

- 3° les règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- 4° les évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- 5° les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- 6° la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- 7° l'insertion professionnelle ;
- 8° l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations ;
- 9° Les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

Un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année pour avis qui est soumis au Conseil d'administration

**Article 62 :**

Le CT, présidé par le Président de l'Université, comprend le Directeur général des services, le Directeur des ressources humaines et dix représentants titulaires du personnel ; dix représentants suppléants sont également désignés.

Les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste. Les sièges obtenus sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les modalités d'établissement des listes électorales, des déclarations de candidature et du déroulement du scrutin sont organisés dans les conditions prévues par le décret n°2011-184 du 15 février 2011.

Le mandat des membres est de quatre ans.

**Article 63 :**

La Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) prépare les travaux des Commissions administratives paritaires des personnels BIATSS.

Elle est consultée sur les décisions individuelles concernant les personnels BIATSS, sur les affectations ainsi que sur les propositions d'avancement de corps et de grade.

La CPE présidée par le Président de l'Université, est constituée à parité de représentants de l'établissement désignés par le Président de l'Université et de représentants des personnels élus. Elle comprend des membres titulaires et un nombre égal de suppléants.

Le mandat des membres est de 3 ans renouvelable.

**Article 64 :**

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elle peut en outre être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

La CCP présidée par le Président de l'Université est constituée à parité de représentants de l'établissement désignés par le Président de l'Université et de représentants des personnels désignés par les organisations syndicales suite aux résultats des élections portant sur leur représentativité dans l'établissement.

Elle comprend des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Le mandat des membres est de 4 ans renouvelable.

#### **Article 65 :**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), conformément aux décrets n°82-453 du 28 mai 1982 et n°2012-571 du 24 avril 2012, procède à l'analyse des risques professionnels dans les conditions définies par l'article L 4612-2 du code du travail.

Il contribue en outre à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective conformément à l'article L 4612-3 du même code. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

Il suggère toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Le CHSCT présidé par le Président de l'Université comprend :

- le Directeur général des services,
- le Directeur des ressources humaines,
- des représentants de l'établissement désignés par le Président de l'Université, exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions à l'ordre du jour
- le(s) conseiller(s) de prévention
- des représentants des personnels enseignants et BIATSS
- des représentants des usagers
- le médecin de prévention et le directeur du S.I.M.P.P.S.
- l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Il comprend des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Le mandat des représentants des personnels est de 4 ans et celui des usagers est de 2 ans.

## **TITRE 4 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

#### **Article 66 :**

Le Président dispose de l'ensemble des services administratifs de l'Université qui sont placés sous son autorité. Il est assisté d'un Directeur général des services nommé par le Ministre

chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du Président. Sous l'autorité du Président, il contribue à l'élaboration des politiques d'établissement dont il assure la mise en œuvre opérationnelle. Il conçoit, met en place et assure le suivi des indicateurs de performance de l'établissement dans les domaines de la gestion administrative, financière et patrimoniale, celles des ressources humaines et des systèmes d'information.

**Article 67 :**

L'ensemble des services administratifs de l'Université comprend les services centraux de l'Université, les services communs internes et les services administratifs affectés aux composantes.

Les services communs internes sont dotés de statuts spécifiques, adoptés par le Conseil d'Administration à la majorité des suffrages exprimés et annexés aux statuts de l'Université. Le règlement intérieur s'applique en tant que de besoin à l'ensemble des services administratifs de l'Université.

**Article 68 :**

Le régime financier et comptable de l'Université est organisé selon les modalités prévues par les articles L 719-4 et L719-5 du Code de l'éducation et par les décrets subséquents.

**Article 69 :**

Les documents budgétaires (budget et annexes) peuvent être consultés auprès de la Direction générale des services. Cette publication devra être faite dans un délai maximum d'un mois après le vote du budget.

**Article 70 :**

Conformément à la faculté ouverte à l'article L712-3.IV.9° du Code de l'éducation, le Conseil d'Administration de l'Université peut déléguer au Président, le pouvoir d'adopter des décisions modificatives du budget.

Ces décisions sont exécutoires, selon le cas, soit à compter de leur approbation par le Recteur d'académie, Chancelier des universités, dans le délai de quinze jours qui suit leur transmission à cette autorité, soit à l'expiration de ce délai à moins que l'autorité compétente n'ait, dans le même délai, refusé son approbation.

La décision modificative du budget est portée à la connaissance du Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance.

**Article 71 :**

Le contrat pluriannuel d'établissement conclu par l'Université avec l'Etat prévoit, pour chacune des années du contrat et sous réserve des crédits inscrits en loi de finances, le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer. Le contrat pluriannuel d'établissement fixe le pourcentage maximum de cette masse salariale que l'établissement peut consacrer aux recrutements des agents contractuels mentionnés à l'article L954-3 du Code de l'éducation.

L'établissement assure l'information régulière du ministre chargé de l'enseignement supérieur et se dote d'instruments d'audit interne et de pilotage financier et patrimonial selon des modalités précisées par décret.

Les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes.

## TITRE 5 : MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

### Article 72 :

Le règlement intérieur de l'Université, adopté par le Conseil d'Administration à la majorité des suffrages exprimés après avis du Comité Technique, détermine les dispositions nécessaires à l'application des présents statuts.

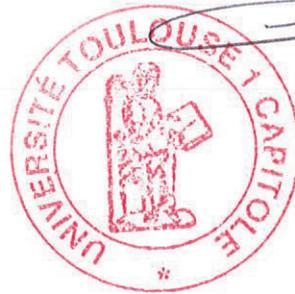
### Article 73 :

A la demande du Président ou à l'initiative du tiers des membres en exercice du Conseil d'Administration, les statuts de l'Université peuvent être révisés par le Conseil d'Administration statuant à la majorité absolue de ses membres en exercice, après avis du Comité Technique.

Les séances dont l'ordre du jour comporte une révision des statuts sont convoquées au moins 12 jours ouvrés à l'avance.

Date : 18/12/2018

SIGNATURE :







## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[Accueil](#) » [Université](#) » [Gouvernance](#) » [Conseils](#) » [CA](#)

### COLLÈGE A

- Mme CHASSAT-ALZIARY Bénédicte
- M. BLANQUET Marc
- Mme CASTETS-RENARD Céline
- M. DUSSART Vincent
- M. GAVEN Jean-Christophe
- M. KENFACK Hugues
- Mme MASCALA Corinne
- Mme SOULE-DUPUY Chantal

### COLLÈGE B

- M. ALARY David
- Mme De GROVE-VALDEYRON Nathalie
- M. HAMDOUNI Saïd
- Mme MOUANNES Hiam
- M. QUEROL Francis
- M. SANCHEZ Stéphane
- Mme SOLE-LAPORTE Isabelle
- Mme THOMAT-RAYNAUD Anne-Laure

### COLLÈGE BIATSS

- M. ALOS MELERO José
- Mme BERAUD Josiane
- Mme GELIS Isabelle
- Mme TOUMASOU Chantal

### COLLÈGE USAGERS

- Mme HUGUENIN Sandra
- Mme GOMES Paula
- M. PUISSANT Jordan
- M. SAUMANDE Bastien

### PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

- Maître CARRERE Thierry, Vice-Président du Conseil de discipline régional de l'Orde des Avocats
- M. CHOLLET François, Représentant de Toulouse Métropole
- M. du LAC Renaud, Président de la SAS IXO PRIVATE EQUITY
- Mme Marie-France MARCHAND-BAYLET, Présidente Pôle Financier La Dépêche du Midi
- Mme Michèle MARIN, Présidente de l'INRA Toulouse

- M. MOUSSAOUI Belkacem, Représentant de la CFDT
- Mme PELLEFIGUE Nadia, Conseillère Régionale Midi-Pyrénées
- Mme POINTET Michèle , Proviseure du Lycée Saint-Sernin

Cabinet de la Présidente

Mise à jour le 28 septembre 2018